

**Une approche économique alternative à la vision dominante :  
l'institutionnalisme de John R. Commons**



**Cahier d'autoformation destiné aux militantes des groupes de femmes**

Rédaction **Sylvie Morel**  
Adaptation **Anick Druelle**

Ce document est le produit d'efforts concertés :

- Discours économiques alternatifs et revendications féministes (formation donnée par Sylvie Morel et Ruth Rose);
- Réseau ASTER-International (Actrices Sociales des Territoires Européens Ruraux - Europe, Afrique);
- Fédération des femmes du Québec;
- Relais-femmes.

Rédaction

**Sylvie Morel\***

Adaptation

**Anick Druelle\*\***

Révision

**Élise Bergeron**

Graphisme et mise en page

**Nathalie Gignac**

nathalie@ngignac.com

Coordination

**Berthe Lacharité**

Dépôt légal

1<sup>er</sup> trimestre 2008

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 978-2-922561-21-0

La réalisation de ce document a été rendue possible grâce à la contribution financière du Fonds des services aux collectivités du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

---

\* Sylvie Morel est économiste et professeure au Département des relations industrielles de l'Université Laval.

\*\* Anick Druelle est sociologue.

## Table des matières

Avant-propos

Introduction : Des approches économiques hétérodoxes qui offrent des alternatives à la science économique orthodoxe et dominante

1. Une théorie économique dominante ou orthodoxe : l'approche économique néoclassique, pilier de l'orthodoxie en économie
  - 1.1. Le sujet économique néoclassique : l'*homo œconomicus*
  - 1.2. La coordination par le marché
  
2. L'approche institutionnaliste de Commons : une théorie économique alternative ou hétérodoxe
  - 2.1. Le sujet économique de l'institutionnalisme de Commons : des individus citoyens en interaction les uns avec les autres dans un ordre social institué en évolution
  - 2.2. L'ordre social institué et l'harmonie artificielle des intérêts
  
3. De certaines différences fondamentales entre l'approche économique néoclassique et l'institutionnalisme de Commons
  - 3.1. Interprétation du fait économique : fait de nature ou bien fait social ?
  - 3.2. Science de la nature ou science sociale ?
  - 3.3. Le rôle d'une théorie : prédire ou bien expliquer ?
  - 3.4. Séparer le positif et le normatif ?
  - 3.5. Des raisonnements basés sur la déduction ou bien l'abduction ?
  - 3.6. Une approche statique ou évolutionnaire ?
  - 3.7. L'individu ou l'interaction sociale comme point central de l'analyse ?
  
4. Quelques implications de l'adoption d'une approche économique néoclassique ou institutionnaliste

Conclusion

Liste des tableaux

Tableau 1. Quelques grands courants de l'histoire de la pensée économique

Tableau 2. L'approche néoclassique et l'institutionnalisme de Commons : quelques caractéristiques

Liste des encadrés

1. Le choix de consommer selon les économistes néoclassiques
2. Le choix de travailler (d'occuper un emploi) selon les économistes néoclassiques
3. Un exemple de loi économique néoclassique : la loi de l'offre et de la demande
4. Critique du discours qui affirme que « les *minima* sociaux sont source de “désincitation” au travail », extrait d'un texte d'Hélène Zajdela (2003)

Bibliographie et recommandations de lecture

## Avant-propos

Ce cahier, d'abord destiné aux militantes des groupes de femmes, saura intéresser, nous l'espérons, toutes les personnes travaillant dans une perspective de changement social désireuses de s'initier à la pensée économique ou d'en approfondir la connaissance. Ce document nous conduit aux fondements de deux approches opposées de l'économie, soit le courant néoclassique, qui sert souvent à légitimer les politiques néolibérales, et une approche alternative, l'institutionnalisme de John R. Commons. À l'instar d'autres approches en économie, cette dernière permet de développer des options différentes des politiques néolibérales et apporte des arguments pour élaborer des solutions plus équitables aux conflits engendrés par le fait que toute société est composée de citoyennes et de citoyens qui gagnent leur vie les uns en rapport avec les autres, c'est-à-dire dans le cadre d'un rapport d'interdépendance. Aux arguments progressistes fournis par les approches alternatives de l'économie pour résoudre de tels conflits, il faut ajouter ceux procurés par l'analyse féministe, qui a montré que ces conflits et les rapports de pouvoir sous-jacents étaient sexués et prenaient racine, non seulement en emploi, mais plus largement dans le cadre de la division sexuelle du travail. Cette dernière comprend, au-delà du travail reconnu et rémunéré en emploi, le travail effectué majoritairement par les femmes dans l'espace domestique, travail non-rémunéré et constituant un pilier de l'économie monétaire par la production et la reproduction de la main-d'œuvre rémunérée. Le présent document s'inscrit d'ailleurs dans la démarche de féministes qui cherchent, notamment, à conjuguer analyse économique féministe et économie politique traditionnelle pour faire progresser la sécurité économique et l'émancipation des femmes.

Le contenu de ce document est tiré du cahier rédigé par Sylvie Morel, professeure au département de relations industrielles de l'Université Laval, et utilisé dans le cadre de la formation *Discours économiques alternatifs et revendications féministes*. Cette formation avait pour objectif d'initier les militantes des groupes de femmes à des discours économiques alternatifs au discours dominant en économie, cela afin de les soutenir et de les outiller dans l'élaboration de leurs revendications, tout en leur permettant de porter un regard critique sur leurs plates-formes de revendications existantes pour les réactualiser. La formation était constituée de deux modules. Le contenu théorique et pédagogique du deuxième module était assuré par Ruth Rose, professeure au département des sciences économiques de l'UQÀM. Le premier, dispensé par Sylvie Morel, comportait aussi une capsule théorique intitulée *Le genre, les catégories de sexe et de sexualité : nature ou culture ?*<sup>1</sup>, réalisée et animée par Louise Brossard. Dans la foulée de cette formation, une session internationale regroupant des participants-es d'Afrique, d'Amérique latine et de plusieurs pays européens a été donnée en France, sous l'égide du réseau ASTER-International (Actrices Sociales des Territoires Européens Ruraux - Europe, Afrique) à des militantes et des militants œuvrant notamment en développement local. Par l'intermédiaire d'ASTER, la formation a aussi fait partie de la programmation d'un séminaire de trois jours qui réunissait des adultes en formation supérieure de DHEPS au Collège coopératif de Paris. Le cahier accompagnant la formation, dont plusieurs versions ont été préparées successivement, a fait l'objet de nombreuses discussions menées par les membres de l'équipe responsable de la formation.

Coordonnée par Louise Brossard de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) à l'UQÀM, l'équipe responsable de la formation était composée des deux professeures, Sylvie Morel et Ruth Rose, mais aussi de la Fédération des femmes du Québec, représentée par Lorraine Guay puis par Danielle Hébert, de Relais-femmes, représenté tour à tour par Nadine Goudreault et Berthe Lacharité avec le

---

<sup>1</sup> Ce texte est disponible sur les sites web d'ASTER-International, la Fédération des femmes du Québec et Relais-femmes.

soutien de Tamara Herman et Judith Reed, et d'ASTER-International, dont la représentation a été assurée par Marie-Lise Semblat. Plusieurs autres groupes de femmes ont été particulièrement impliqués dans la phase d'élaboration de la formation, soit L'R des centres de femmes du Québec et la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie, tous deux représentés par France Lavigne, la Marche mondiale des femmes, représentée par Ana-Maria Seghezzi d'Urbano et le Centre d'intervention pour l'accès des femmes au travail, dont France Tardif et Jennifer Beeman ont été successivement les représentantes.

La formation *Discours économiques alternatifs et revendications féministes* a vu le jour grâce à un projet exploratoire soumis à l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes (ARIR) à la suite d'un atelier tenu en octobre 2002 à Québec, qui portait sur les options économiques et la sécurité économique des femmes<sup>2</sup>. Cet atelier constituait un premier traitement systématique du thème des différentes possibilités féministes en économie, réalisé dans le cadre d'un échange entre des universitaires et des travailleuses des groupes de femmes. Il figure parmi les activités les plus importantes organisées à cette période par le *Réseau féministe de chercheuses et d'intervenantes pour le renouvellement des théories et des pratiques économiques et politiques*. Les initiatives de ce réseau féministe continuent d'inspirer nombre d'intervenantes dans les groupes de femmes, de chercheuses et d'étudiantes, y compris les membres du comité responsable de la formation dont il a été question plus haut.

Laisser une trace du contenu développé dans le cadre de cette formation pour en élargir l'accès était une préoccupation importante du comité. Le présent document a été adapté par Anick Druelle dans le but de rendre le contenu du cahier utilisé dans la formation plus accessible : notamment, elle a réorganisé les sections, modifié des libellés, ajouté des passages et compilé un tableau synthèse. Cette adaptation a été revue par Sylvie Morel, qui demeure l'auteure du cahier. Les femmes qui ont participé à la démarche ayant mené à ce cahier d'autoformation souhaitent qu'il soit utile à la réflexion et au renouvellement de l'action dans les groupes de femmes et autres organismes engagés dans le changement social. Nous en profitons également pour remercier toutes les femmes qui ont participé à la formation, dans l'ensemble des régions où celle-ci a été donnée, pour leur accueil chaleureux et leur participation enthousiaste, laquelle a permis de bonifier graduellement les contenus proposés.

---

<sup>2</sup> Les actes de cet atelier, publiés en 2003, sont disponibles à l'IREF et à Relais-femmes : Sylvie Morel, Louise Brossard, Anita Caron et Nadine Goudreault (dir.), *Actes de l'atelier : La sécurité économique des femmes : les critiques féministes du discours économique dominant et les nouvelles avenues de politiques sociales, 3 et 4 octobre 2002 à Québec*, 270 p.

## Introduction : Des approches économiques hétérodoxes offrant des alternatives à la science économique orthodoxe et dominante

Dans les années 1990, des groupes de femmes ont réalisé que pour lutter contre les effets négatifs de la mondialisation capitaliste sur les conditions de vie des êtres humains (et des femmes en particulier), il fallait, d'une part, comprendre les approches théoriques qui légitiment les politiques néolibérales des États et de certaines organisations internationales, telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ; et, d'autre part, afin de pouvoir critiquer les fondements de ces approches économiques dominantes, il importait de se doter d'outils conceptuels alternatifs en théorie économique. Ainsi, à l'aide d'approches économiques alternatives, il devient possible de montrer les failles des approches économiques dominantes et leurs lourdes conséquences lorsque des politiques s'en inspirent pour réduire ou abolir des programmes sociaux ou privatiser l'accès à l'eau potable, à l'éducation, et à la santé par exemple. Ce cahier d'autoformation découle d'une longue démarche de réflexion menée par des militantes et des chercheuses féministes afin de donner aux groupes de femmes du Québec et d'ailleurs des outils nécessaires pour comprendre certains aspects-clés des discours économiques dominants et les combattre en examinant certaines caractéristiques d'approches alternatives. Ces dernières permettent de fonder des discours économiques dont l'objectif est de lutter contre, entre autres, la pauvreté et les inégalités sociales et économiques.

Ce premier travail est important puisque, bien souvent, l'argument utilisé par les opposants aux politiques néolibérales consiste à dire que les tenants de ces politiques n'ont aucune notion de justice. Or, ils adhèrent aussi à des conceptions de la justice. Il importe donc de développer un autre type d'argumentaire que celui qui accuse les néoclassiques et les tenants des politiques néolibérales de ne pas avoir de conscience sociale. Il faut garder à l'esprit qu'il est essentiel de critiquer les fondements mêmes de l'approche économique néoclassique, car c'est à ce niveau que résident les failles principales des discours de justification des politiques publiques néolibérales. Pour ce faire, nous pouvons utiliser des arguments économiques alternatifs tels que ceux présentés dans ce cahier d'autoformation.

Pour atteindre nos objectifs le plus simplement possible, nous présentons dans ce cahier les grandes lignes de l'approche économique néoclassique qui est au cœur du discours économique dominant et qui inspire, en particulier depuis le milieu des années 1970, bon nombre de politiques publiques néolibérales. Puis, nous proposons une théorie économique qui a notamment été développée en réaction à l'approche néoclassique et qui offre une alternative théorique radicale à cette dernière : l'institutionnalisme de John R. Commons, économiste américain dont les productions majeures datent du premier quart du 20<sup>e</sup> siècle. Ce cadre théorique est celui avec lequel ont travaillé certaines économistes féministes<sup>3</sup>, dont Sylvie Morel (2000 ; 2007), qui a rédigé le cahier de formation dont est tiré ce texte.

En économie, on parle de l'existence d'une approche dominante parce que la grande majorité des économistes adhèrent à une seule école de pensée : l'approche « néoclassique », d'où le fait que l'on puisse parler d'une véritable « orthodoxie »<sup>4</sup>. Les approches économiques alternatives sont quant à elles « hétérodo-

<sup>3</sup> Mentionnons, entre autres, Ann Jennings (1993).

<sup>4</sup> Le terme vient des mots grec *ortho*, qui veut dire « droit » et *doxa*, qui veut dire « opinion », ou l'opinion correcte, c'est-à-dire celle qu'il est convenu d'adopter.

xes »<sup>5</sup> puisqu'elles remettent en question l'approche dominante. Voilà pourquoi nous disons de l'approche économique néoclassique qu'elle est orthodoxe et que l'approche institutionnaliste de Commons est hétérodoxe.

Dans ce cahier d'autoformation<sup>6</sup>, nous présentons les grandes lignes de chacune de ces deux approches théoriques. Puis, nous soulignons les différences radicales qui existent entre elles sur le plan de certains postulats, concepts et principes de méthode. À la fin de ce cahier, nous reproduisons un tableau synthèse qui permet de comparer les concepts propres à chaque approche. Mais avant d'aller plus loin, il importe de faire un bref retour historique.

## Un peu d'histoire

Depuis le milieu des années 1970, l'approche néoclassique a fortement inspiré les politiques de plusieurs institutions internationales dominées par les États-Unis, tels que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, qui sont responsables, entre autres, de l'imposition des programmes dits d'ajustement structurel dans plusieurs États du Sud, en commençant par le Mexique en 1982. Cette approche est également à la base de plusieurs politiques publiques développées dans les États du Nord, à la suite notamment des recommandations mises de l'avant par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Autrement dit, le courant néoclassique sert de pivot théorique, avec d'autres écoles de pensée qui le rejoignent sur le plan de la doctrine, au néolibéralisme ambiant. Mais, précisons que l'influence s'exerce dans les deux sens : les théories économiques déterminent les politiques économiques adoptées par les pouvoirs publics et, inversement, ces dernières trouvent *a posteriori* leur rationalité et leur légitimité dans les théories des économistes.

Il importe de noter que l'approche néoclassique n'est pas la seule à justifier les politiques publiques néolibérales, tout comme elle ne représente pas non plus une seule théorie : au contraire, plusieurs théories la composent, ce qui en fait un cadre théorique diversifié. De même, l'hétérodoxie en économie renvoie à de nombreux courants théoriques. Dans le premier module de la formation sur l'hétérodoxie, dont était responsable Sylvie Morel, c'est l'approche institutionnaliste de l'Américain John R. Commons qui a été retenue. Ce dernier a publié de nombreux ouvrages dans les premières décennies du 20<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. Il est l'un des fondateurs de l'institutionnalisme américain « des origines », appelé ainsi parce qu'il était la première école institutionnaliste en économie. Aujourd'hui, le qualificatif d'institutionnaliste est revendiqué par de nombreux auteurs appartenant à l'hétérodoxie, qui ne s'opposent pas toujours de manière aussi tranchée que les premiers institutionnalistes américains à l'économie dominante ; on trouve même des économistes néoclassiques qui se disent institutionnalistes.

L'approche institutionnaliste des origines, tout comme les approches féministes de l'économie, est marginalisée au sein de la discipline de l'économie. Ces approches sont dites hétérodoxes au sens où elles offrent une conception de l'économie qui est alternative à celle que présente l'approche dominante. L'institutionnalisme des origines, dont fait partie la théorie économique de Commons, a été développé

<sup>5</sup> *Hétéro* signifie « autre », on parle alors d'une opinion autre que celle dominante de l'orthodoxie, c'est-à-dire qui s'y oppose.

<sup>6</sup> Adapté de : Sylvie Morel, *Discours économiques alternatifs et revendications féministes*, module 1, formation destinée aux groupes de femmes, Cahier de la participante, Matane, 20-21 avril 2006. Ce document est disponible au Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF), Montréal, [www.cdeacf.ca].

<sup>7</sup> Retenons surtout ici *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, New Brunswick et Londres, Transaction Publishers, 1990 [1934], 2 vol., et *Legal Foundations of Capitalism*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1968 [1924].

en réaction aux problèmes posés par les théories économiques classiques et néoclassiques. Dans ce cahier, le seul courant théorique alternatif qui est présenté est la théorie économique de John R. Commons, que nous désignerons désormais, pour alléger le propos, par l'expression suivante : l'institutionnalisme de Commons.

Il importe de rappeler qu'il existe une diversité de courants dans l'orthodoxie et l'hétérodoxie en économie qui prennent forme dans des contextes historiques précis et qui sont souvent influencés les uns par les autres ou en réaction les uns par rapport aux autres. La prépondérance actuelle du discours néoclassique est d'autant plus surprenante que la pensée économique est riche d'une grande diversité de courants théoriques. (voir le tableau 1)

**Note à la lectrice :**

Vous pouvez adopter diverses stratégies de lecture de ce cahier d'autoformation. Si vous voulez d'abord avoir un aperçu des principales différences entre les deux approches présentées, nous vous recommandons de commencer votre lecture par la section 3 qui traite de certaines différences fondamentales entre l'approche économique néoclassique et l'institutionnalisme de Commons. Par contre, si vous désirez d'abord vous familiariser avec les idées principales de chaque approche avant de les comparer, poursuivez votre lecture dans l'ordre établi.

Tableau 1. Quelques grands courants de l'histoire de la pensée économique

Période d'apparition du courant théorique concerné	Appellations des courants de pensée et noms de certains des principaux économistes auxquels ils sont rattachés	Période d'influence marquée du courant théorique concerné <sup>8</sup>
1776 - 1848	École classique <b>orthodoxie</b> (sur la question de l'existence de « lois naturelles » en économie) <i>Adam Smith, David Ricardo, Thomas Malthus</i>	1776 - 1848
Milieu du 19 <sup>e</sup> siècle	Marxisme <b>hétérodoxie</b> (mise à part la question des « lois économiques ») <i>Karl Marx</i>	1870 - années 1970
Début des années 1870	École néoclassique <b>orthodoxie</b> <i>Léon Walras, Carl Menger, Stanley Jevons</i>	1940 - à aujourd'hui
Fin 19 <sup>e</sup> siècle et première moitié du 20 <sup>e</sup> siècle	Institutionnalisme des origines <b>hétérodoxie</b> <i>John R. Commons, Thorstein Veblen, John Mitchell</i>	1910 - 1935
1936	Keynésianisme <b>hétérodoxie</b> <i>John Maynard Keynes</i>	Années 1945 - 1975
Années 1930	École des économistes autrichiens <b>orthodoxie</b> (sur le plan de la défense du néolibéralisme) <i>Friedrich Hayek</i>	1975 à aujourd'hui
Années 1970	Monétarisme <b>orthodoxie</b> <i>Milton Friedman</i>	Années 1970
Années 1970	École de la régulation <b>hétérodoxie</b> <i>Robert Boyer</i>	Années 1980 - à aujourd'hui
Milieu des années 1970	Nouveaux classiques <b>orthodoxie</b> <i>Robert E. Lucas, Robert J. Barro</i>	1975 à aujourd'hui

<sup>8</sup> Un tel découpage est nécessairement arbitraire ; il a été effectué dans le but de fournir à la lectrice ou au lecteur un éclairage sur l'impact de ces courants sur le plan, notamment, des politiques publiques.

## 1. L'approche économique néoclassique : le pilier de l'orthodoxie en économie

L'approche néoclassique est l'approche théorique qui domine actuellement la discipline de l'économie. Apparue à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, elle s'est développée par mouvements successifs et souvent en réaction aux critiques qui lui étaient adressées par les économistes appartenant à d'autres courants théoriques. Si durant la période d'après-guerre le keynésianisme est plus populaire, l'approche néoclassique revient en force dans les années soixante-dix, à la faveur de ce que l'on appelle aujourd'hui le néolibéralisme.

À l'heure actuelle, pour la majorité des économistes, la science économique, ou l'économique<sup>9</sup>, se résume à cette école de pensée. C'est pourquoi, comme nous l'avons dit plus haut, on peut parler d'une orthodoxie ou encore d'une pensée unique en économie. Dans les pages qui suivent, nous présentons des aspects-clés de l'approche néoclassique, en faisant ressortir certaines de leurs implications en ce qui concerne la conception du fonctionnement de l'économie et des politiques publiques. Cette démarche nous aidera à mieux comprendre les discours économiques actuels, car elle permettra de saisir comment le cadre néoclassique est utilisé pour justifier des positions dans les débats de politiques publiques qui ont des effets négatifs entre autres sur les conditions de vie des femmes.

L'approche néoclassique, selon la définition canonique donnée à la science économique par Lionel Robbins en 1935, est la **science des choix** : « La science économique est la science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre des fins et des moyens rares qui ont des usages alternatifs » (p. 16).

Le point de départ de l'analyse consiste à considérer que, d'un côté, il existe une rareté des ressources (ou des moyens), mais que, de l'autre côté, les besoins (les fins) des êtres humains sont illimités. Le problème économique consiste donc à trouver une solution à ce qui est présenté comme étant un problème de rareté :

C'est la confrontation entre des besoins illimités et des ressources limitées qui engendre l'activité économique. **L'activité économique** est l'ensemble des actions que nous entreprenons pour contrer la rareté. En ce sens, **l'économique** étudie la façon d'utiliser au mieux nos ressources limitées pour satisfaire des besoins illimités. (Parkin, Fluet et Bade, 1992 : 9)

Dans cette optique, la théorie économique est présentée de façon instrumentale : elle se définit plus par sa méthodologie (la façon dont sont effectués les choix), que par son domaine d'études (comme le sont des questions telles que l'accumulation des richesses, la division du travail ou la répartition du revenu).

Concevoir l'économie comme une science mettant en relation les individus et les biens a des conséquences importantes quant aux questions que l'économiste prend ou ne prend pas en compte. Étant donné que l'économie, selon les néoclassiques, consiste en l'étude des rapports qu'entretiennent les indi-

---

<sup>9</sup> Plusieurs économistes hétérodoxes refusent le terme économique pour désigner leur discipline et parlent plutôt d'économie politique ou simplement d'économie.

vidus avec les marchandises, c'est-à-dire avec les choses, et non avec d'autres individus, la question des relations sociales est évacuée de l'analyse, sauf à titre purement instrumental. Par exemple, l'économiste néoclassique ne se préoccupe pas des inégalités de revenus ni des conflits sociaux. La dotation initiale des individus, par exemple leur capacité de travail ou leur patrimoine, est considérée comme une donnée « exogène », c'est-à-dire qu'elle ne doit pas entrer en ligne de compte dans l'analyse économique. Ainsi la répartition des revenus et des ressources ou encore les compétences des individus, ne peuvent servir de point de départ pour analyser l'économie, toujours selon les néoclassiques.

### 1.1. Le sujet économique des néoclassiques : l'*homo œconomicus*

L'approche économique néoclassique adhère à un ensemble de postulats concernant la manière dont se comportent les individus. Autrement dit, l'action économique, la façon dont sont faits les choix, est définie de façon très spécifique. Le sujet économique de la théorie néoclassique est appelé un **agent économique**. Il existe deux grands types d'agents économiques : les **consommateurs** et les **producteurs**, même si les seconds sont nécessairement aussi des consommateurs. Les travailleurs peuvent être assimilés à des consommateurs de loisir et de biens. Mais, surtout, l'agent économique est conceptualisé de manière imaginaire, ce que l'on appelle l'*homo œconomicus*. Cela signifie essentiellement que les agents économiques sont postulés comme étant libres, égaux (du moins en droits) et rationnels, ce dernier trait signifiant qu'ils adoptent un « comportement d'optimisation »<sup>10</sup>.

Considérer que les agents économiques adoptent un **comportement d'optimisation** renvoie aux présupposés suivants :

1. L'agent économique est conçu comme étant en mesure de choisir la meilleure possibilité parmi celles qui s'offrent à lui, compte tenu de ses contraintes, et donc de réaliser en permanence des calculs lui permettant d'atteindre cette situation optimale.
2. Chaque type d'agent économique optimise son type de fonction-objectif. Le consommateur (agent économique) maximise son **utilité** (fonction-objectif), c'est-à-dire sa satisfaction, et le producteur (agent économique) maximise son **profit** (fonction-objectif). Les contraintes auxquelles ils font face leur sont aussi spécifiques : contraintes de budget pour le consommateur, contraintes de coûts de production et de prix de vente de ses produits pour le producteur.
3. L'agent, en plus d'être un calculateur incessant, est également doté d'une connaissance parfaite du monde économique : le monde économique est transparent et « immédiatement intelligible »

---

<sup>10</sup> Les économistes néoclassiques utilisent l'idée de variation à la marge afin d'offrir une représentation du comportement d'optimisation des agents économiques. Cela signifie qu'ils s'intéressent surtout, dans l'analyse économique, aux valeurs associées à la dernière unité considérée : la satisfaction apportée au consommateur par la consommation de la dernière unité d'un bien ou d'un service ; la production apportée par l'utilisation de la dernière unité du « facteur travail » (la main-d'œuvre) pour le producteur, c'est-à-dire une heure ou une journée de travail additionnelle, etc. L'analyse marginale est donc au centre de l'analyse des néoclassiques, ce pourquoi d'ailleurs on qualifie ce courant de marginaliste. L'importance accordée au calcul à la marge explique que les économistes néoclassiques recourent systématiquement à la représentation mathématique pour mener l'analyse économique, car l'analyse marginale requiert l'utilisation du calcul différentiel. Aussi, avec le temps, l'approche néoclassique est devenue, de façon prédominante, synonyme de *formalisme mathématique*, c'est-à-dire qu'elle tend à limiter son champ de propositions et d'analyse aux phénomènes qui peuvent se traiter de manière mathématique. Sur cette notion de variation à la marge, voir aussi le cahier de formation de Ruth Rose, *Discours économiques alternatifs et revendications féministes*, module 2, formation destinée aux groupes de femmes, Cahier de la participante, année 2005-2006. Ce document est disponible au Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF), Montréal, [www.cdeacf.ca].

(Orléan, 2005 : 16). Dans le modèle de base, on postule que l'action économique s'opère dans un monde certain (où l'information est parfaite). Dans les modèles plus sophistiqués, quand l'information est imparfaite, l'incertitude peut être appréhendée en termes probabilistes (ce qui s'oppose, notamment, à la notion d'incertitude radicale que l'on trouve chez Keynes). Cette hypothèse s'applique au futur comme au présent : *l'homo œconomicus* est doté d'une puissance de prévision du futur, puisqu'il peut se projeter dans l'avenir par des calculs intertemporels, c'est-à-dire entre différentes périodes historiques, entre le présent et l'avenir (Orléan, 2005 : 18). L'idée sera poussée à son extrême avec la nouvelle macroéconomie classique (ou les nouveaux classiques) : avec l'hypothèse des « anticipations rationnelles », on considérera que les agents économiques comprennent l'environnement économique dans lequel ils opèrent aussi bien que les responsables des politiques publiques et que les agents ont une connaissance parfaite de l'économie (Beaud et Dostaler, 1993 : 173).

4. L'action économique est unique et universelle : il n'existe qu'une seule manière d'agir, soit l'action optimisatrice, et elle est applicable à l'ensemble des agents économiques, car l'action économique n'est située ni dans le temps, ni dans l'espace, ni dans différents types de transactions. L'action économique renvoie à l'action individuelle d'agents économiques considérés isolément et sans référence aux règles collectives.
5. Cet être isolé, mû par une rationalité individuelle optimisatrice, peut aussi être étudié dans le cadre d'interactions stratégiques. Cependant, même dans ce cas, son action demeure toujours dictée par une logique utilitariste et optimisatrice.

Cette conception des individus en tant qu'agent économique a pour effet d'offrir des visions bien particulières de la consommation et du travail (voir les encadrés 1 et 2 ci-dessous).

#### ENCADRÉ 1 - Le choix de consommer selon les économistes néoclassiques

Le consommateur, tel que le pense l'économiste néoclassique, est placé dans un monde très particulier :

1. où tous les biens sont supposés être de qualité homogène, parfaitement connue de lui,
2. où la liste de tous les biens est publique et
3. où le vecteur des prix unitaires est donné, de telle sorte que le consommateur peut instantanément comparer les prix, les qualités et les utilités de tous les paniers de biens possibles.

Extrait de l'article d'André Orléan, « La sociologie économique et la question de l'unité des sciences sociales », *L'Année Sociologique*, vol. 55, n° 2, 2005, p. 14.

## ENCADRÉ 2 - Le choix de travailler (d'occuper un emploi) selon les économistes néoclassiques

Le travailleur, dans le cadre de l'approche néoclassique, est assimilé à un consommateur de « loisir » (ou de temps libre) et d'autres biens, et à un offreur de travail. Le loisir est une source de plaisir et de satisfaction, alors que le travail, c'est-à-dire le non-loisir, est une source de « désutilité » ou de désagrément, car il n'est censé procurer aucune satisfaction directe. Ainsi, la décision d'occuper un emploi ou non dépendra des choix ou des arbitrages qu'établira l'agent économique entre la consommation et le loisir. En somme, « la décision de travailler résulterait finalement d'un calcul coût/avantage » (Zajdela, 2003 : 132). Le prix du travail, c'est-à-dire le salaire, interviendra comme mécanisme de régulation entre l'offre et la demande, comme sur tout autre marché, selon ce que ces économistes néoclassiques appellent « la loi de l'offre et de la demande ». Selon le niveau du salaire, l'agent économique établira des choix différents concernant le nombre optimal d'heures qu'il souhaite passer en emploi. Suivant ce modèle, la décision de travailler ou non ainsi que celle du nombre d'heures de travail à fournir sont strictement individuelles.

### 1.2. La coordination par le marché

Selon l'approche néoclassique, la coordination des activités économiques, ou des décisions individuelles, est assurée par le **marché** présenté comme étant autorégulateur. Le marché, tel que conçu par les néoclassiques, est une construction théorique imaginaire s'articulant autour de la confrontation de l'**offre** et de la **demande**, qui génère des équilibres de prix et de quantités, ce qui est illustré par la **Loi de l'offre et de la demande**.

Dans cette conception imaginaire :

- Les consommateurs sont représentés, au niveau de l'ensemble de l'économie, par la « demande », qui est la sommation de l'ensemble des consommateurs, ou de ceux qui *demandent* les produits, c'est-à-dire les biens et les services ;
- Les producteurs sont représentés par l'« offre », qui est la sommation de l'ensemble des producteurs, ou de ceux qui *offrent* les produits ;
- C'est par le mécanisme du prix que s'opère la régulation de l'économie. La socialisation des individus se fait à travers l'échange. (Guerrien, 1989 : 8)

Le consommateur est le maillon initial de la chaîne, c'est-à-dire que ce sont ses décisions qui déterminent le choix des producteurs d'allouer leurs ressources productives dans un secteur économique ou dans un autre. C'est en ce sens que l'on dit que le consommateur est roi<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> D'où les dangers de dérive de la défense de la notion de « consommation responsable », à laquelle adhèrent certains économistes néoclassiques.

### ENCADRÉ 3 - Un exemple de loi économique néoclassique : la loi de l'offre et de la demande

Voici une description de la loi de l'offre et de la demande, disponible sur le site Internet <http://www.libres.org>, un site qui, selon ses propres concepteurs, fait la promotion « d'une lecture libérale des problèmes de la société française et du monde contemporain » :

« La loi de l'offre et de la demande est l'un des éléments essentiels expliquant le fonctionnement d'une économie de marché. Elle indique comment se concilient, par l'arbitrage pacifique du marché, les intérêts apparemment contradictoires des offreurs et des demandeurs.

En particulier, la loi de l'offre et de la demande nous montre que, sur n'importe quel marché, il existe toujours un niveau de prix qui supprime la pénurie (ou l'excédent) et qui équilibre la quantité offerte et la quantité demandée. Un tel niveau de prix est qualifié d'optimal, parce qu'il maximise les avantages et minimise les inconvénients, pour les vendeurs comme pour les acheteurs.

Ce niveau de prix, qui résulte de l'offre et de la demande, détermine un équilibre qui est qualifié de stable, ce qui signifie que si l'on s'éloigne de cet équilibre, des mécanismes automatiques (ceux du marché) ramènent vers l'équilibre ; c'est ainsi, par exemple, que pour un niveau de prix inférieur à l'équilibre, il existera un excès de la demande sur l'offre et cela va provoquer une hausse des prix qui se poursuivra jusqu'au retour à l'équilibre ; cette hausse des prix, en particulier, va pousser les producteurs à augmenter l'offre, résorbant ainsi la pénurie potentielle.

Ce mécanisme de rééquilibrage repose naturellement sur la libre variation des prix. En ce sens, le blocage des prix, leur fixation autoritaire par les pouvoirs publics, constituent toujours une aberration économique. Si le prix est fixé à un niveau trop élevé, c'est la surproduction inévitable ; c'est par exemple le cas de nombreux produits agricoles, à l'intérieur du marché commun, pour lesquels il existe des prix garantis, qui favorisent une surproduction et créent les excédents que l'on connaît ; un raisonnement identique peut être appliqué au marché du travail, où un salaire minimum trop élevé est créateur de chômage. En sens inverse, si le prix est fixé par les pouvoirs publics à un niveau trop bas (soi-disant pour empêcher l'inflation), c'est l'excès de la demande sur l'offre, c'est-à-dire la pénurie, qui apparaît : l'exemple des loyers bloqués à un niveau artificiellement bas est très significatif de ce phénomène et explique largement les pénuries de logements que l'on a pu observer. Ce type de déséquilibre était encore plus évident dans les économies planifiées, où tous les prix étaient bloqués, et où se développent les pénuries, les files d'attente ou le marché noir » .

Extrait de l'abécédaire du site <http://www.libres.org> (voir sous « Encyclopédie »). Adresse exacte : [http://www.libres.org/asp/defdt.asp?mot=LOI%20OFFRE%20ET%20DEMANDE&nom=Table\\_L](http://www.libres.org/asp/defdt.asp?mot=LOI%20OFFRE%20ET%20DEMANDE&nom=Table_L).  
[page consultée le 30 mai 2007].

**Le modèle de la concurrence pure et parfaite** est posé comme le modèle de référence. Même si les modèles plus sophistiqués fonctionnent à partir d'hypothèses plus complexes, le fait est que le modèle de la concurrence pure et parfaite reste la norme de comparaison, la norme à atteindre. Il constitue la représentation idéale du système de marché. Ce modèle repose sur les hypothèses suivantes : il y a une **parfaite mobilité des facteurs** tels que le capital et le travail. Ainsi, les nouvelles firmes peuvent entrer sur le marché sans barrières et le capital et le travail se déplacent sans entraves. On parle de **l'atomicité** pour caractériser le fait que le nombre d'acheteurs et de vendeurs est si élevé qu'aucun d'entre eux n'est en mesure d'influer sur ce qui est appelé le prix du marché. On postule également qu'il y a une **homogénéité du produit**, c'est-à-dire que les produits échangés sur le marché sont identiques, d'où le fait qu'ils puissent être substitués les uns aux autres et que les acheteurs soient indifférents quant à l'identité de l'offreur. Et finalement, il y a une **transparence de l'information**, ce qui signifie que l'information quant au prix des produits est disponible sans coût et pour tous.

Selon les économistes néoclassiques, la **régulation** de l'économie s'opère de façon automatique : lorsque l'économie est en déséquilibre, des forces se déclenchent automatiquement pour ramener l'économie en situation d'équilibre. Cet équilibre est stable, jusqu'à ce qu'un nouveau choc survienne. Ce phénomène est souvent associé à l'action d'une **main invisible**<sup>12</sup>.

Par exemple, des représentants de l'Institut économique de Montréal présentent le principe de la main invisible comme suit :

Pour bien des gens, le principe de la main invisible est difficile à comprendre, car il y a une tendance naturelle à associer l'ordre avec la planification centralisée. Si les ressources doivent être affectées de façon sensée, assurément il doit y avoir une autorité centrale en charge de cela. Le principe de la main invisible indique qu'il n'est pas nécessaire que tel soit le cas. Quand il existe un système de propriété privée et de liberté d'échange, les prix courants reflètent, littéralement, le choix de millions de consommateurs, de producteurs et de fournisseurs de ressources, et les mènent à l'harmonie. Les prix dévoilent des informations à propos des préférences du consommateur, des coûts, du timing, des lieux et des circonstances qui sont bien au-delà de la compréhension de n'importe quel individu ou autorité de planification centrale. Cette seule donnée sommaire -le prix courant - procure aux producteurs toutes les informations dont ils ont besoin pour faire en sorte que leurs actions soient en harmonie avec les actions et préférences des autres. C'est le prix qui mène et incite les producteurs à offrir les choses qui ont une grande valeur pour les autres, par rapport à leurs coûts. [...] La main invisible du processus du marché fonctionne de façon tellement automatique que la plupart des gens n'y réfléchissent guère. (Gwartney et Stroup, 2000 : 47-50)

---

<sup>12</sup> C'est à l'économiste classique Adam Smith (1776) qu'est associée cette image de la main invisible, auquel il consacre un passage dans son ouvrage intitulé *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Livre II, Paris, GF Flammarion, 1991 [1776].

La représentation de l'économie par la « loi de l'offre et la demande » comprend implicitement une idée de justice. En effet, le marché est conçu comme étant juste puisqu'il est présenté comme un mécanisme impersonnel et donc « censé profiter également à tous » (Pontvianne, 2000 : 187).

Croire que l'économie se régulerait seule grâce à un « marché autorégulateur » a plusieurs implications politiques. En effet, si la régulation de l'économie s'opère automatiquement de façon harmonieuse, cela a pour effet de faire apparaître l'intervention de l'État (comme toute intervention du reste, des syndicats, des groupes de pression, etc.) comme étant une interférence extérieure qui, dès lors, est, au mieux, superflue, et au pire, nuisible. Les politiques publiques sont perçues par les néoclassiques comme des interférences qui nuisent au bon fonctionnement de ce qu'ils appellent les « forces du marché ». Selon les néoclassiques, la fixation d'un salaire minimum établit un salaire à un niveau supérieur au salaire dit d'équilibre, ce qui provoque du chômage. De plus, les transferts sociaux – tels que l'aide sociale et l'assurance-emploi – sont perçus comme une source de « désincitation au travail » – c'est-à-dire que les agents économiques qui sont des offreurs de travail seront moins motivés à travailler.

Toujours selon l'approche néoclassique, étant donné que la préoccupation politique actuelle est d'accroître la taille de la main-d'œuvre dans les pays de l'OCDE<sup>13</sup> (comme le Canada et la France), l'État n'a qu'à s'assurer qu'aucune « désincitation » créée artificiellement, par l'existence de transferts sociaux – comme l'aide sociale ou l'assurance-emploi – n'affecte les décisions des agents économiques dans le sens d'une diminution de leur offre de travail. C'est l'une des raisons pour laquelle le thème de l'incitation au travail est si présent dans les réformes de l'aide sociale, de l'assurance-emploi et des suppléments de revenu fiscalisés destinés aux personnes ayant de bas salaires, tels que la prime au travail au Québec et la prime à l'emploi en France. Pourtant, comme le démontrent les extraits du texte d'Hélène Zajdela (2003) reproduits dans l'encadré ci-dessous, le revenu minimum d'insertion en France, qui se compare à l'aide sociale au Québec, n'a pas pour effet de « désinciter » les bénéficiaires de cette aide à se chercher du travail et à accepter des emplois précaires. Elles et ils sont plus souvent victimes de pratiques discriminatoires qui les excluent du marché du travail. L'approche institutionnaliste de Commons offre des outils conceptuels pour mieux comprendre et agir sur les phénomènes de l'insécurité économique, comme nous le verrons dans la section suivante.

---

<sup>13</sup> OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques. Cette organisation regroupe une trentaine de pays : une majorité d'États européens, nord-américains, ainsi que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Corée.

**ENCADRÉ 4 - Critique du discours qui affirme que « les *minima* sociaux sont source de “désincitation” au travail », extrait d'un texte d'Hélène Zajdela**

« L'exclusion du marché du travail des personnes à faible qualification peut avoir plusieurs origines. [...] Une [possibilité] est que les pertes qu'elles encourent à prendre un emploi, en quittant le filet de protection sociale, soient si élevées que participer au marché du travail n'en vaille pas la peine. » Guy Laroque et Bernard Salanié, « Une décomposition du non-emploi en France », *Économie et statistique*, n° 331, 2000, p. 48.

« Aucune réflexion sur le sous-emploi ne peut ignorer que si, en dix ans, le RMI a fait beaucoup pour atténuer la misère, il a aussi créé des trappes à inactivité dont l'existence est maintenant bien documentée. » Jean Pisani-Ferry, *Plein-emploi*, Rapport du CAE, La Documentation française, Paris, 2000, p. 128.

Depuis la fin des années 1990, la question des liens entre protection sociale et emploi occupe une place croissante dans les débats sur le chômage [...]. Avec la création de la « prime pour l'emploi » [équivalent français de la « prime au travail » québécoise] en 2001, la France a mis pour la première fois en œuvre une politique visant explicitement à encourager les personnes les moins qualifiées à prendre un emploi [...].

Ainsi, le débat s'est récemment focalisé sur l'offre de travail des salariés [...], et en particulier sur ce que les économistes appellent les risques de « désincitation » à la reprise d'activité que pourraient provoquer les *minima* sociaux [l'aide sociale et le salaire minimum sont des *minima* sociaux]. Cette idée s'est déclinée à travers divers concepts de « trappe » – à chômage, inactivité ou encore pauvreté. L'idée est assez simple : les titulaires de minima sociaux, du RMI [revenu minimum d'insertion] en particulier, n'ont intérêt à accepter un emploi que s'il leur permet d'augmenter leurs revenus. Or, le RMI étant [comme l'aide sociale québécoise] une allocation calculée par différence entre un plafond garanti (qui varie en fonction de la situation familiale) et les ressources du ménage, les revenus de travail perçus en cas de reprise d'emploi sont déduits du montant de l'allocation. De plus, en prenant un emploi, l'allocataire perd également des prestations associées à son statut [...]. Certains emplois ne présentent donc pas une rémunération suffisante pour que celui qui les accepte y trouve un gain financier. Il risque alors de tomber dans une « trappe », en ce sens qu'il n'a aucune incitation financière à sortir du statut d'assisté. Autrement dit, il est « désincité » à rechercher un emploi.

Ce raisonnement, apparemment de bon sens, repose implicitement sur la théorie économique habituelle de l'offre de travail. Mais les comportements effectifs des allocataires du RMI semblent infirmer les prédictions de l'approche en termes de « trappe ». Pourquoi alors mettre en place des mesures d'impôt négatif ?

#### ENCADRÉ 4 - Suite

##### **Le risque de désincitation existe bien ... en théorie**

Le phénomène de trappe s'appuie implicitement sur l'approche économique traditionnelle de l'offre de travail qui considère le travail comme un bien ne procurant qu'une satisfaction indirecte. Les individus trouvent le travail pénible et n'en retirent aucune satisfaction – les économistes parlent de « désutilité » du travail. S'ils renoncent au loisir qui, lui, les satisfait, ce n'est que parce que travailler leur permet d'acquérir un revenu, donnant accès à un autre plaisir : la consommation. L'offre de travail se réduit donc à un choix (les économistes parlent d'« arbitrage ») entre la consommation et le loisir, et la décision de travailler résulterait finalement d'un calcul coût/avantage.

[...] Il est toutefois étonnant que la théorie de l'offre de travail ne soit sollicitée que pour mettre en avant les risques de trappe à chômage pour les bénéficiaires de minima sociaux. [...] l'on devrait également s'inquiéter du risque que les travailleurs à bas salaire, qui pourraient ne pas y perdre financièrement, voire y gagner, renoncent à leur emploi afin de bénéficier du RMI. [...] Pourtant, bien que la montée du nombre de travailleurs pauvres (personnes vivant sous le seuil de pauvreté, bien que titulaires d'un emploi) n'ait pas été suivie d'une augmentation du nombre d'allocataires du RMI, on continue à penser que les allocataires du RMI, eux, sont concernés par la trappe à chômage.

[...]

##### **Les trappes ne fonctionnent pas pour les allocataires du RMI**

L'enquête sur le devenir des bénéficiaires du RMI, effectuée par l'INSEE entre septembre 1997 et septembre 1998, fournit de nombreuses informations concernant aussi bien les allocataires restés chômeurs que ceux qui ont repris un emploi. Elle permet donc d'évaluer la pertinence empirique de l'analyse en terme de trappe à chômage [...].

Cette étude montre que les chômeurs allocataires recherchent un emploi aussi activement que les autres chômeurs et que l'ancienneté dans le dispositif diminue peu l'intensité de la recherche. Pourtant, ces efforts sont très peu récompensés : la moitié d'entre eux ne sont pas convoqués aux entretiens d'embauche et, s'ils le sont, leurs entretiens ne débouchent que très rarement sur une embauche [...]. On constate en outre que seulement 10 % des allocataires au chômage déclarent avoir refusé un emploi offert, et les raisons financières ne constituent que très rarement la cause du refus (seulement 12,8 % des motifs invoqués). Si les allocataires restent au chômage, ce n'est donc pas parce qu'ils ne recherchent pas d'emploi ; ce n'est pas non plus parce qu'ils refusent des offres, et encore moins pour des raisons financières. C'est tout simplement qu'ils se heurtent massivement à l'absence d'offres d'emploi adaptées à leurs compétences et à l'échec de leurs démarches.

#### ENCADRÉ 4 - Suite

Cela n'est pas étonnant : peu qualifiés et très éloignés du marché du travail pour la plupart, ils constituent le public le plus durement touché par la pénurie d'emplois. Ainsi, s'ils sont coincés dans une trappe à chômage, elle provient d'une absence de demande de travail de la part des entreprises. Parmi ceux qui sont toujours dans le dispositif, il existe également des allocataires (à peu près 8 %) qui travaillent à temps partiel, sans aucune mesure d'intéressement [action qui consiste à fournir un avantage financier]. [...] Ils *n'ont pourtant aucun intérêt financier à travailler*, puisque tout euro gagné par leur travail est déduit de leur allocation.[...] À partir de l'analyse des rémunérations, on constate notamment que, parmi les anciens allocataires qui ont accepté un emploi, environ un tiers l'a fait *bien que la rémunération associée se situe dans la zone théorique des trappes*. Les autres y échappent durablement grâce à un salaire un peu plus élevé, ou provisoirement grâce à l'intéressement. Cette proportion est confirmée par la perception qu'ont les anciens allocataires qui travaillent de leur situation financière : un tiers déclarent ne voir aucune amélioration financière depuis la reprise d'emploi et, parmi eux, 12 % constatent même une *dégradation* [...]. Le comportement de ces individus infirme donc l'analyse en terme de trappe qui se contente de comparer les revenus courants. Mais il n'infirme pas nécessairement l'approche économique de l'offre de travail : la théorie prévoit que des individus rationnels peuvent accepter un emploi sans gain immédiat s'il leur apporte des perspectives d'amélioration de leur situation financière à moyen et long terme.

Pourtant, il semble que si raisonnement intertemporel il y a, il devrait ici plutôt jouer *a contrario* : les emplois qu'occupent les anciens allocataires étant le plus souvent précaires (45 % de ceux qui occupent un emploi l'auront perdu dans un délai de six mois), les allocataires devraient les refuser, même si, au contraire, ils leur procurent un gain financier immédiat. Les allocataires qui travaillent sans incitation financière, déclarent simplement se sentir mieux, être plus optimistes, plus à l'aise, plus disponibles avec leur entourage : la grande majorité des anciens allocataires considèrent que l'emploi leur procure un bien-être [...]. Ils ont sûrement intégré les valeurs d'une société qui dénigre la situation d'assisté, et où le travail est le vecteur essentiel de socialisation. Occuper un emploi, en leur permettant de sortir d'un statut stigmatisant, est pour eux une fin en soi.

Extraits du texte d'Hélène Zajdela paru dans le *Petit bréviaire des idées reçues en économie*, Les Éconoclastes, Paris, Copyright Éditions La Découverte, 2003, p. 132-138, [www.editionsladecouverte.fr]. Nous avons ajouté des notes de clarifications entre crochets dans le texte.

## **2. L'approche institutionnaliste de Commons : une théorie économique alternative et hétérodoxe**

L'approche institutionnaliste de Commons a été développée en réaction au réductionnisme de la théorie néoclassique. L'institutionnalisme américain des origines est un des courants théoriques hétérodoxes en économie qui opère la coupure la plus importante avec l'approche néoclassique, car il constitue un cadre théorique alternatif à celle-ci. En effet, il ne vient pas simplement remplacer certaines prémisses du cadre néoclassique pour en atténuer les lacunes, mais le remplace. L'institutionnalisme des origines propose une démarche de connaissance, des outils méthodologiques et des concepts théoriques radicalement (à la racine) différents, dans leur nature et leur contenu, à ceux de l'économie dominante.

Pour Commons, étant donné que le sujet de l'économie politique n'est pas seulement les individus et les forces de la nature « mais les êtres humains gagnant leur vie les uns à partir des autres par des transferts mutuels de droits de propriété, c'est alors vers le droit et l'éthique qu'il faut se tourner pour saisir les aspects critiques de cette activité humaine » (Commons, 1934 : 57, traduction de Sylvie Morel).

Pour cette raison, Commons analyse toujours les faits économiques dans la perspective du droit, car ce que l'économiste doit étudier, selon lui, c'est le problème du contrôle légal des choses économiques, ou des droits de propriété. À la signification de la propriété des économistes néoclassiques, la rareté en tant que quantité économique, il oppose le sens légal ou éthique des droits de propriété. Cette conception des droits de propriété est plus proche de la signification que les juristes donnent à la propriété (Commons, 1934 : 75). Ainsi, pour Commons, le véritable objet de l'économie politique ne réside pas dans les quantités physiques, comme les économistes précédant l'économie institutionnaliste l'ont cru, mais dans les marchandises en leur qualité de support de « droits de propriété ». L'analyse économique porte ainsi sur la question de « l'échangeabilité » des droits de propriété plutôt que des choses.

Commons met l'accent sur la codification juridique des rapports sociaux, à travers l'étude des droits de propriété et de leur évolution dans l'histoire. Cela débouche sur une évaluation de la conduite souhaitable des êtres humains en société, c'est-à-dire l'éthique. Pour Commons, « le contrôle légal n'est pas seulement une quantité économique, c'est le contrôle du comportement futur des individus desquels les dimensions de cette quantité économique dépendront » (Commons, 1934 : 87, traduction de Sylvie Morel). Commons définit la propriété comme le contrôle légal des marchandises qui donne des droits sur les comportements des autres.

Commons accorde une place centrale à l'analyse du conflit, des rapports de pouvoir et des inégalités de pouvoir qui fondent les rapports d'appropriation et qui donnent des droits sur les comportements des autres. L'interdépendance et la conflictualité humaines – c'est-à-dire le conflit d'intérêts ou plus précisément les « intérêts de la propriété entrant en conflit » (Commons, 1934 : 57, traduction de Sylvie Morel) – sont pour l'institutionnalisme de Commons des dimensions essentielles de la vie en société. Selon Commons, dans chaque relation sociale, on trouve les trois composantes suivantes : le conflit, la dépendance et l'ordre. On parle de dépendance, car les intérêts sont aussi mutuellement dépendants et la relation des humains entre eux en est une d'interdépendance. L'ordre implique qu'il doit exister une certaine sécurité d'anticipation, sans quoi aucune société ne peut fonctionner ; la condition d'existence de la société, du lien social, est donc la régulation par l'action collective de ce conflit toujours latent.

D'après Commons, l'économie est une discipline qui vise à faciliter la correction des déficits de pouvoir dans la société. Le droit et l'éthique sont au cœur de l'évolution de l'économie et de la théorie qui prétend en rendre compte. Commons a développé une « théorie de la citoyenneté dans le travail » pour faire état de la nécessité d'une compensation des positions de déficits de pouvoir par des organisations favorables aux personnes salariées, comme la législation du travail et la sécurité sociale. Les interventions modifiant le statut des acteurs sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'économie. Ainsi, la doctrine de l'interventionnisme économique trouve un fondement théorique dans l'approche économique institutionnaliste.

L'insécurité économique, et la façon dont elle modèle les comportements coutumiers des individus, est un thème fondamental de l'institutionnalisme de Commons. En effet, tant dans son œuvre théorique que dans sa compréhension des problèmes du travail, Commons donne à cette dimension de la société capitaliste industrielle une place prépondérante. C'est justement parce que cette approche traite de manière significative de l'insécurité dans l'accès aux richesses sociales, qu'elle peut être utile aux analyses économiques féministes du travail, de l'emploi et des politiques sociales, cela dans le but d'offrir un appui théorique solide à des revendications progressistes<sup>14</sup>.

L'avantage d'un cadre théorique alternatif, par rapport à l'objectif qui est d'outiller les chercheurs et les militantes féministes pour mieux défendre leurs revendications et propositions de réforme, est qu'il peut : 1) fournir des arguments multiples face aux économistes néoclassiques qui, quant à eux, disposent d'un tel outil (et c'est la raison pour laquelle ces derniers ont toujours réussi à récupérer les bonnes idées de leurs opposants) ; 2) se prêter à l'analyse de différents objets d'étude, comme, par exemple, les inégalités de sexe, de classes, d'origine ethnique, la mondialisation, la transformation des rôles de l'État et des acteurs organisés, la financiarisation de l'économie, les rapports Nord-Sud et le développement durable.

## 2.1. Le sujet économique de l'institutionnalisme de Commons : des individus citoyens en interaction les uns envers les autres dans un ordre social institué et en évolution

Pour bien comprendre l'approche institutionnaliste de Commons, il importe d'examiner certains de ses concepts. D'abord, le sujet économique est conçu comme un « **individu citoyen** » qui mène ses actions en **interaction** avec d'autres individus citoyens, dans le cadre d'un ordre social institué, comme nous le verrons dans la section 2.2. Les interactions entre les individus-citoyens prennent forme dans des transactions de divers types. Dans cette perspective, Commons représente la pluralité des modalités de l'action économique de personnes réelles qui ont des droits et des devoirs, des libertés et des vulnérabilités. L'action des individus-citoyens dépend de leur position spécifique dans les transactions ou de leurs statuts économiques et des caractéristiques des transactions auxquelles ils participent.

<sup>14</sup> Pour une application de cette approche à l'étude du cas de l'aide sociale au Québec, voir l'analyse proposée dans Sylvie Morel, *Modèle du workfare ou modèle de l'insertion ? La transformation de l'assistance sociale au Canada et au Québec*, Condition féminine Canada, 2002.  
Disponible sur Internet : [http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/0662323467/200209\\_0662323467\\_1\\_f.html](http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/0662323467/200209_0662323467_1_f.html).

Selon Commons, les personnes qui font des transactions infléchissent mutuellement leur conduite en pratiquant une **psychologie de la négociation**. Cette psychologie change de forme dans chacune des transactions. Commons compte trois types de transaction : la transaction de marchandage, de direction et de répartition. La **psychologie de la persuasion et de la contrainte** prévaut dans la **transaction de marchandage** ; la **psychologie du commandement et de l'obéissance** caractérise la **transaction de direction** ; et finalement, la **psychologie de la plaidoirie et de l'argumentation** domine la **transaction de répartition**.

La négociation qui s'établit dans les divers réseaux de transactions, tels que ceux liés à l'emploi, à la famille et à l'ensemble des sociétés d'appartenance dans lesquelles agissent les individus, débouche sur des **statuts économiques**. Ces statuts économiques sont pensés par les économistes institutionnalistes et construits concrètement comme des **processus institués**. L'analyse des statuts économiques découle des rapports sociaux de propriété. Les statuts économiques permettent aux individus de faire des **anticipations** en fonction desquelles chacun oriente son comportement économique vis-à-vis des autres.

Les statuts économiques sont des construits juridiques, c'est-à-dire qu'ils sont des combinaisons de droits et de devoirs, institués de manière réciproque entre les acteurs. Commons identifie quatre statuts économiques : les statuts économiques de liberté et de vulnérabilité, et les statuts économiques de sécurité et de conformité. Il les définit comme suit :

- Les **statuts économiques de liberté et de vulnérabilité** correspondent à une situation où l'appui du collectif ou de l'action collective est refusé à un acteur en position vulnérable. Ainsi, son vis-à-vis, qui se trouve alors en position de pouvoir, a la liberté d'agir comme bon lui semble. Celui qui est en position de vulnérabilité subira alors les conséquences positives ou négatives de l'action de celui qui est en position de liberté.
- Les **statuts économiques de sécurité et de conformité** correspondent à une situation où le collectif institue, pour un acteur à protéger, une position de sécurité d'anticipation ; les autres acteurs doivent se conformer aux anticipations de l'acteur protégé.

Par exemple, dans un pays qui accorderait entière liberté aux propriétaires de logements locatifs, les propriétaires pourraient imposer des augmentations de loyer sans préavis à leurs locataires. On dirait que les propriétaires ont un statut de liberté alors que les locataires auraient un statut de vulnérabilité. Par contre, dans le cas de la France et du Québec, des institutions ont été mises en place afin d'offrir une sécurité d'anticipation aux locataires. On leur a ainsi garanti un statut de sécurité en limitant la liberté des propriétaires d'augmenter les loyers sans préavis et de manière excessive. Les propriétaires ont donc aussi un statut de conformité à respecter.

Comme cet exemple l'illustre bien, le conflit généré par les rapports sociaux d'appropriation est régulé socialement par l'institution des droits et des devoirs de la propriété. Cela pose les conditions sociales de la liberté, de la dépendance et de l'ordre. Des droits sont créés pour ceux et celles qui sont en position de vulnérabilité, ce qui correspond à l'institution de devoirs pour les autres. La correction des déficits de pouvoir de certains groupes dans la société, qui est reconnu comme nécessitant l'intervention des organisations collectives ou de l'État, emprunte la voie juridique. Ainsi, la théorie économique institutionnaliste se préoccupe de manière prépondérante des règles génératrices d'iniquités dans la distribution des droits et des devoirs et de l'insécurité économique.

## 2.2. L'ordre social institué et l'harmonie artificielle des intérêts

La régulation par les règles collectives crée un **ordre social institué**. Commons définit de manière théorique l'**institution** comme étant « l'action collective en contrôle de l'action individuelle ». Le contrôle exercé par l'action collective s'appuie sur la mise en œuvre de sanctions collectives. Au-delà de la contrainte, trois types de contrôles sont institués par l'action collective : la contrainte, la libération et le prolongement (Commons, 1934 : 73). Par **contrainte**, on entend le fait que la volonté des individus est contrainte lorsque son orientation lui est imposée par les règles collectives. La **libération** correspond au fait que l'action individuelle est libérée par l'action collective lorsque les règles collectives confirment l'action individuelle dans la poursuite de ses fins. Quant au **prolongement**, il renvoie au fait que l'action individuelle peut s'épanouir grâce à des règles collectives qui laissent la voie libre à l'action individuelle et lui servent même de levier afin de démultiplier son rayonnement.

Les économistes institutionnalistes intègrent la dimension du temps et de l'évolution en décrivant l'économie en termes d'ordre social, entendu comme le résultat toujours temporaire d'un processus collectif et évolutif de résolution des conflits d'intérêts. Pour Commons, la coopération est le fait d'une « harmonie artificielle des intérêts », nécessitée par l'exigence d'efficacité et imposée par les règles de l'action collective. L'harmonie des intérêts ainsi obtenue est une situation régulée selon ce que Commons appelle le principe de « raisonabilité ». Cette harmonie incorpore une dimension normative en se formant en référence aux pratiques jugées préférables pour une société et une période données. Établi de la sorte, **l'ordre social institué par l'action collective** acquiert un sens relatif et contingent, c'est-à-dire qu'il peut se produire ou non. Ainsi, il s'inscrit dans le temps historique irréversible des institutions en évolution.

Avec le concept d'ordre social institué, nous sommes bien loin de l'idée des économistes néoclassiques selon laquelle l'équilibre ou le déséquilibre est produit automatiquement par les « forces économiques du marché ». Dans la section suivante, nous identifierons d'autres différences existant entre l'approche économique néoclassique et l'institutionnalisme de Commons et qui les opposent radicalement.

### 3. De certaines différences fondamentales entre l'approche néoclassique et l'institutionnalisme de Commons

L'approche néoclassique et l'institutionnalisme de Commons adoptent des démarches de recherche, ou des méthodologies, très différentes l'une de l'autre, ce qui a un impact majeur en termes d'analyse économique. La méthodologie des économistes néoclassiques est contestée par les institutionnalistes des origines, mais aussi par de nombreuses économistes féministes. Dans cette section, nous présenterons les principales différences méthodologiques qui distinguent l'institutionnalisme de Commons de l'économie néoclassique.

#### 3.1. Interprétation du fait économique : fait de nature ou fait social ?

Une des différences radicales existant entre l'économie néoclassique et l'institutionnalisme de Commons a trait à la manière dont est représentée l'économie, ou les faits économiques. L'économie est-elle un **fait de nature** ou un **fait social institué** ? Cette question de la représentation de ce qu'est l'économie est la ligne de clivage fondamentale existant entre les économistes depuis le dix-huitième siècle (Gislain, 2003). Les économistes néoclassiques conçoivent l'économie comme un fait de nature, les institutionnalistes, comme un fait social institué. On peut établir ici un parallèle avec ceux qui présentent la différence sexuelle comme un fait de nature par opposition aux théories féministes qui l'analysent comme un fait social<sup>15</sup>.

Pour les néoclassiques, le fait économique relève de la nature, l'être humain n'a aucune influence sur ce fait, l'économie répond à des lois aussi immuables et universelles que les lois de la gravité. Michel Kelly-Gagnon, par exemple, adepte de l'approche libérale, président du Conseil du patronat du Québec depuis 2006 et ancien président de l'Institut économique de Montréal, écrivait en 2004 dans le journal *Les Affaires* :

Les lois économiques sont aussi réelles que les lois de la gravité [...] Si les gens essayaient de comprendre les lois économiques et de les respecter de la même façon qu'ils respectent les lois de la physique, nous vivrions sans doute dans une société plus prospère et plus rationnelle<sup>16</sup> (13 novembre : 16).

D'ailleurs, les tenants de l'approche économique néoclassique s'inspirent de la science physique et du modèle des sciences de la nature pour définir la science économique et l'économie comme un champ gouverné par des lois naturelles. L'idée qu'il y ait des lois économiques à respecter découle d'un certain nombre de prémisses. Comme ces lois sont naturelles, les êtres humains ne peuvent y échapper : elles s'imposent à leur volonté. Ces lois du marché et les choix économiques sont des prescriptions incontournables que les économistes néoclassiques opposent aux lois des humains, c'est-à-dire aux choix politiques.

<sup>15</sup> Voir à ce sujet le texte de Louise Brossard « *Le genre, les catégories de sexe et de sexualité : nature ou culture ?* ». Disponible sur le site Internet de Relais-femmes : [http://www.relais-femmes.qc.ca/documents/fiches%20thematiques/genre\\_categories\\_sexe.pdf](http://www.relais-femmes.qc.ca/documents/fiches%20thematiques/genre_categories_sexe.pdf)

<sup>16</sup> Michel Kelly-Gagnon a écrit cet article alors qu'il était président de l'Institut économique de Montréal. L'article est disponible sur le site Internet de l'Institut économique de Montréal : [http://www.iedm.org/main/show\\_editorials\\_fr.php?editorials\\_id=9](http://www.iedm.org/main/show_editorials_fr.php?editorials_id=9) [page consultée le 24 mai 2007].

La loi de l'offre et de la demande que nous avons vue plus haut est un exemple de ce type de lois économiques conçues par les théoriciens néoclassiques.

Ces **lois économiques** sont conçues et présentées comme étant nécessaires, immuables, universelles et harmonieuses. Elles sont **nécessaires**, au sens où nous venons de l'expliquer : ces lois seraient incontournables. Elles sont **immuables** parce qu'elles se répéteraient invariablement de la même façon. Elles sont **universelles** parce qu'elles s'appliqueraient partout de la même manière, peu importe les sociétés (comme, par exemple, les politiques d'ajustement structurel du Fonds monétaire international). Elles sont **harmonieuses**, car elles exprimeraient un ordre préétabli. Elles seraient donc souhaitables pour le bien-être de la société, comme le laisse entendre Michel Kelly-Gagnon. Cette approche ne permet pas de rendre compte des conflits sociaux. Il n'en demeure pas moins que ceux et celles qui adhèrent à cette façon de penser ont une éthique ou un sens moral tout comme une conception de la justice et du progrès social. Pourtant, ceux et celles qui critiquent le néolibéralisme font souvent comme si ce n'était pas le cas, c'est-à-dire comme s'ils étaient les seuls à défendre des idéaux de justice ou le bien commun. Or, ce n'est pas en diabolisant les tenants du néolibéralisme, ou les économistes néoclassiques dont les thèses permettent de légitimer les politiques néolibérales, qu'il faut les juger, mais plutôt en mettant l'accent sur les failles de leur conception du monde économique.

La conception de l'économie comme étant gouvernée par des lois économiques est typique de la doctrine du libéralisme économique et a été énoncée de plusieurs façons, à travers l'histoire de la pensée économique, dans les différentes théories - physiocratique, classique, néoclassique - inspirées de cette doctrine. Mais cette vision n'est pas propre à la doctrine du libéralisme économique, car on la retrouve aussi chez certains défenseurs de la doctrine socialiste tels que Karl Marx avec sa loi de la baisse tendancielle du taux de profit. Dans ce cas toutefois, les lois naturelles sont des lois historiques d'un type différent de celles des néoclassiques.

D'une manière radicalement différente, Commons conçoit les **faits économiques** comme des **faits sociaux qui sont institués**. Les faits économiques sont des faits sociaux parce qu'ils sont construits par les êtres humains. Les actions des êtres humains relèvent toujours du collectif et elles prennent forme dans les interactions sociales. Les faits économiques sont le produit de **conventions sociales** construites par les individus à travers l'histoire, voilà pourquoi on parle de fait social institué. Ces conventions sont établies par des individus vivant dans des contextes sociohistoriques précis. Ainsi, selon l'institutionnalisme de Commons, il n'y a pas de lois économiques qui expliquent à l'avance et une fois pour toutes les faits économiques dans tous les contextes historiques. Il faut plutôt saisir les faits économiques dans leur **évolution** et leur **transformation** pour chaque société. Il importe donc d'étudier les faits économiques dans leur **dynamique du changement**.

### 3.2. Science de la nature ou science sociale ?

De nombreuses implications découlent du fait que les économistes néoclassiques conçoivent l'économie comme un fait de nature qui répond à des lois économiques. Par exemple, puisqu'il revient à la science de découvrir les lois de la nature et aux économistes de découvrir et de comprendre les lois économiques, la théorie économique est conçue selon le **modèle des sciences de la nature**, les sciences dites exactes, comme, par exemple, la physique : elle est considérée comme étant plus scientifique que les sciences sociales, comme, par exemple, la sociologie et la science politique, qui sont perçues comme des « sciences

molles ». Pour cette raison, la crédibilité des économistes est souvent supérieure, dans nos sociétés, à celles des spécialistes des autres sciences sociales. En outre, plusieurs économistes refusent l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de développer leur science en s'inspirant des travaux menés dans les sciences sociales.

Pour Commons, l'économie est une **science sociale** et non une science de la nature. Comme nous l'avons déjà indiqué, son objet n'est pas la relation des êtres humains aux choses matérielles, typique de l'économie néoclassique, mais bien les relations des êtres humains entre eux. Pour comprendre le fait économique dans toute sa complexité, il est donc nécessaire d'adopter une approche multidisciplinaire qui fait place au dialogue entre l'histoire, la sociologie, la science politique, le droit et même l'éthique. Le fait économique se comprend seulement si l'ensemble de ses dimensions historiques, éthiques, juridiques, politiques et sociales sont restituées.

Pour les institutionnalistes des origines, le virage qui s'impose avec le plus d'urgence est de cesser de penser l'économie comme le font les économistes libéraux ou même Marx, c'est-à-dire en cherchant à découvrir, à comprendre ou à contrecarrer des lois. Dès lors, l'interrogation première qu'il faut avoir à l'esprit est la suivante : comment dénaturaliser notre vision de l'économie et ainsi sortir de la problématique des lois naturelles économiques ?

### **3.3. Le rôle d'une théorie : prédire ou expliquer ?**

Pour les économistes néoclassiques, la théorie économique doit surtout servir à prédire plutôt qu'à expliquer. Ils ne prétendent pas adopter une théorie réaliste. Ce qui compte, c'est le pouvoir de **prédiction** d'une théorie.

Au contraire, pour Commons, ce qui compte, c'est d'expliquer l'économie, en faisant interagir la théorie et les faits économiques. Le critère de validité d'une théorie, selon l'institutionnalisme de Commons, est sa capacité à fournir des **explications** des faits économiques et, en particulier, des dysfonctions institutionnelles génératrices de problèmes sociaux, comme, entre autres, le chômage, la discrimination, l'instabilité sur le plan macroéconomique et l'insécurité économique. La manière dont la connaissance peut contribuer à guider la **transformation** des institutions d'une manière progressiste est une préoccupation centrale des institutionnalistes des origines (Tool, 1994 : 221). Pour ces derniers, une théorie doit permettre de poser un diagnostic valable et créatif par rapport à l'identification et à la résolution de problèmes réels (Tool, 1994 : 204). À cette fin, la valeur des hypothèses est appréciée sur la base de leur capacité effective à organiser en un tout cohérent les éléments du problème et à permettre une compréhension causale du phénomène examiné. Dans cette perspective, le marché, tel qu'il apparaît dans le cadre théorique néoclassique, c'est-à-dire une construction théorique imaginaire, est, en tant qu'objet d'étude, dénué d'intérêt pour l'économiste institutionnaliste. Le problème n'est pas qu'il s'agisse d'une construction théorique, mais que cette dernière soit purement fictive. En effet, ce n'est pas l'abstraction en soi qui pose problème dans une analyse, puisque toute théorie est une représentation abstraite de la réalité, mais le fait qu'elle ne soit pas valide, c'est-à-dire, parce qu'elle est coupée des faits et de l'action, qu'elle n'est pas pertinente pour rendre compte de l'évolution de l'économie ou des faits économiques.

### 3.4. Séparer le positif et le normatif ?

Les économistes néoclassiques séparent ce qu'on appelle le **positif** – ce qui est, ou ce qui est observable en réalité – du **normatif** – ce qui devrait être ou ce qui serait souhaitable comme situation. C'est la raison pour laquelle on dit qu'ils adhèrent à une conception dualiste de la démarche de connaissance. En prétendant pouvoir isoler les faits bruts des énoncés de valeur, ils postulent ainsi l'objectivité du discours scientifique. La science économique devrait se préoccuper seulement des jugements de fait et non des jugements de valeur. Selon eux, les jugements de valeur ou les controverses de nature normative vont au-delà de la science positive et relèvent plutôt des institutions politiques ou juridiques (Parkin, Fluet et Bade, 1992 : 17).

Inversement, pour l'institutionnalisme de Commons tout comme pour plusieurs chercheuses féministes, il est impossible de séparer la dimension normative de l'investigation scientifique dans le but de produire une connaissance qui serait purement positive. La théorie est inévitablement empreinte de valeurs. Étant donné que la recherche sociale est conçue comme une enquête, toutes les étapes de la recherche ont une dimension normative (Bush, 1993 : 91). Les évaluations normatives et les jugements sont une part inhérente et continue du processus de l'enquête (Tool, 1994 : 205). En effet, dès les premières étapes de l'enquête, les chercheuses et les chercheurs font des choix qui sont influencés par leurs valeurs, autant pour formuler leurs propositions de recherche que pour déterminer le sujet même de leurs recherches. De plus, les chercheuses et les chercheurs sont des êtres humains qui, par définition, font partie du système social qu'ils observent (Hodgson, 1993 : 113).

La conception de Commons et des philosophes pragmatistes américains selon laquelle la connaissance scientifique est opinion, c'est-à-dire croyance partagée par celles et ceux qui forment la communauté scientifique, est un point de vue que défendent également de nombreuses féministes. Comme l'explique les féministes Marianne Ferber et Julie Nelson :

En tant qu'économistes et praticiennes des sciences sociales, nous voulons garder et améliorer l'analyse économique en débarrassant la discipline des biais créés par la centralité des préoccupations distinctement masculines. Les féministes soulèvent des questions non parce que l'économie est trop objective, mais parce qu'elle ne l'est pas assez. Trop d'hypothèses et d'idéaux méthodologiques ont été exemptés d'un examen critique parce que les communautés existantes des économistes les ont perçus comme universels et impartiaux (1993 : préface, traduction de Sylvie Morel).

Pour Sandra Harding (1986), philosophe féministe, la connaissance scientifique est un phénomène socialement situé. Dans cette optique, la science est toujours une entreprise politique, subjective et socialement déterminée, notamment, par les positions sociales telles que le sexe, la classe sociale, l'origine ethnique et la culture du chercheur ou de la chercheuse.

### 3.5. Des raisonnements basés sur la déduction ou l'abduction ?

La méthode d'analyse des néoclassiques est déductive : les problèmes économiques sont traités selon un mode de raisonnement qui va du général au particulier. Les hypothèses générales sont formulées à partir d'un modèle économique. Ce modèle est une « représentation schématique de l'économie ou d'une partie de celle-ci » (Parkin, Fluet et Bade, 1992 : 18-19). Selon les économistes néoclassiques, les hypothèses tirées de ce modèle permettent de définir les relations de cause à effet entre les phénomènes et de faire des prédictions. La relation entre les hypothèses d'un modèle et ses implications repose sur un procédé de déduction logique (Parkin, Fluet et Bade 1992 : 18-19). C'est pourquoi l'on parle d'un raisonnement basé sur une **démarche hypothético-déductive**.

Par opposition à la méthode déductive des néoclassiques, qui va du général au particulier, et à la méthode purement inductive, qui va du particulier au général, adoptée par plusieurs économistes des courants alternatifs ou hétérodoxes, les institutionnalistes des origines appliquent une **méthode abductive**. L'abduction peut être comprise comme une combinaison des méthodes déductive et inductive où le savoir et l'agir sont indissociables. En effet, le processus de l'enquête sociale n'est pas considéré comme une opération purement intellectuelle et abstraite, mais comme une action sur le monde qui conduit à la transformation du matériau de l'enquête. Dans l'enquête sociale, la théorie et les faits observés sont en constante interaction. Les hypothèses jouent un rôle central puisque ce sont elles qui guident et dirigent l'enquête (Tool, 1994 : 204). Cette conception de l'enquête inspirée du philosophe américain J. Dewey accorde une grande place à la créativité et facilite la formulation d'hypothèses nouvelles.

La démarche de recherche abductive permet d'éviter le piège des théories qui n'offrent aucune prise sur les problèmes réels, car elle implique la production d'un savoir qui intègre les connaissances théoriques et les expériences concrètes, en vue d'une action de transformation du monde dans une voie progressiste. Par conséquent, les méthodes et les concepts de l'institutionnalisme doivent être compris comme étant des outils pour la pensée, souples et applicables à la résolution de plusieurs types de problèmes, et non des catégories analytiques ayant des contenus figés qui enferment la pensée dans une voie déterministe.

### 3.6. Une approche statique ou évolutionnaire ?

L'approche néoclassique est considérée comme étant essentiellement **statique**, car elle est construite autour de la notion d'équilibre, c'est-à-dire des positions stables produites par les mécanismes autorégulateurs du marché. Le résultat de l'interaction entre les décisions des individus correspond à une situation d'équilibre, car il s'agit d'une position représentée graphiquement où les forces opposées en arrivent à un niveau où elles s'équivalent, tant et si bien que plus rien ne bouge et qu'il y a stabilité. C'est pour cela que l'on parle d'une approche statique. Selon les économistes néoclassiques, plus personne n'a intérêt à modifier son comportement une fois que ce point de stabilité est atteint. Ce modèle ne prend pas en considération l'histoire et le temps ; il est donc anhistorique et atemporel, même s'il est présenté comme étant universel, c'est-à-dire comme s'appliquant à toute économie à toute époque. Par exemple, les tenants de cette approche affirment que :

On atteint une situation d'équilibre quand tous les individus ont optimisé leurs choix (c'est-à-dire que tous ont fait les meilleurs choix possibles, compte tenu de leurs préférences et de leurs connaissances, des ressources

et des techniques à leur disposition) et quand les décisions des uns sont coordonnées et compatibles avec celles des autres. L'équilibre représente la solution ou le résultat d'un modèle économique. (Parkin, Fluet et Bade 1992 : 19)

Les institutionnalistes des origines adoptent plutôt une approche « évolutionnaire » dans laquelle les institutions sont conçues comme évoluant et se transformant dans le temps historique irréversible. Ainsi, le concept de processus devient central dans l'institutionnalisme, car il s'agit d'expliquer la transformation continue des institutions et les étapes suivies au cours de leur évolution. Il en résulte un rejet de l'essentialisme, c'est-à-dire le recours à des vérités éternelles, des principes premiers ou des essences (Bush, 1993 : 62).

Comme nous l'avons vu ailleurs :

Si la situation actuelle est le résultat de l'activité humaine [...] le stade d'évolution présent des projets collectifs d'hier, elle est simultanément le point de départ de la société de demain, autrement dit un espace où il est possible d'inscrire maintenant notre action. Cette conception évolutionnaire des institutions, selon laquelle l'être humain est à la fois le créateur et le produit des règles qui façonnent son action, a ceci de stimulant qu'elle situe d'emblée la réflexion économique sur le terrain du politique, où peut enfin réémerger la capacité de l'action individuelle et de l'action collective de transformer les règles. La résignation et le fatalisme peuvent ainsi céder la place à un projet de transformation. (Morel, 2000b : 147)

### 3.7. L'individu ou l'interaction sociale comme point central de l'analyse ?

Dans le cadre de l'économie néoclassique, comme nous l'avons vu plus haut, l'analyse se focalise sur l'individu, individu d'un type particulier puisqu'il s'agit de la représentation théorique de l'*homo œconomicus*. Par exemple, selon les néoclassiques, la valeur des biens dépend de l'utilité ou de la satisfaction qu'ils procurent à ceux et celles qui les consomment. Ainsi, la valeur des biens est une question de subjectivité individuelle. L'action économique consiste à équilibrer les plaisirs et les peines selon la doctrine dite de l'utilitarisme. De plus, la société est conçue comme une collection d'individus autonomes. C'est pourquoi on dit que les économistes néoclassiques adhèrent à une démarche de recherche basée sur l'**individualisme méthodologique**, c'est-à-dire qu'ils tentent d'expliquer les phénomènes économiques par l'analyse des comportements individuels.

Pour l'institutionnalisme de Commons, le point de départ de l'analyse est l'interaction des individus entre eux. La plus petite unité d'analyse est le concept de **transaction**, ce qui signifie que les individus n'existent qu'en tant que participants dans des interactions avec les autres. Sa conception de l'individu est, dans son ensemble, très différente de celle des néoclassiques. Les institutionnalistes des origines n'adhèrent pas, comme les néoclassiques, à l'individualisme méthodologique. D'une part, l'individu n'est pas étudié comme un être isolé, mais comme un être dont l'action relève de logiques socialement régulées ou institutionnalisées. Ainsi, il s'agit d'un individu dont l'action est délimitée par des règles sociales. D'autre part, Commons défend une « théorie de l'action » laissant une large place à la volonté humaine. L'individu est

un sujet actif dans le processus de transformation des institutions puisque son action informe l'évolution de ces institutions. Le cadre théorique de Commons, qui propose une analyse de la relation entre l'action individuelle et l'action collective, permet d'éviter les biais réducteurs autant de l'individualisme méthodologique des économistes néoclassiques que de l'holisme méthodologique déterministe de certains courants de pensée marxistes par exemple. Dans le holisme méthodologique, l'approche est dite déterministe parce que l'action des individus apparaît comme étant déterminée par les structures.

Dans la section suivante, nous verrons certaines des implications politiques découlant de l'adoption du modèle néoclassique ou de celui de l'institutionnalisme de Commons.

## 4. Quelques implications de l'adoption d'une approche économique néoclassique ou institutionnaliste

Comprendre l'économie à partir de la représentation de l'*homo œconomicus* et du marché autorégulateur, comme dans le cadre de l'économie néoclassique, a plusieurs implications politiques. Il est très important de les identifier, car c'est en saisissant l'impact sur la conception des politiques publiques des cadres théoriques que nous avons esquissés dans ce document qu'on comprend pourquoi il est si essentiel de s'approprier les discours économiques dans leur dimension théorique.

Voir l'économie comme un fait de nature ordonné a, premièrement, pour effet de faire disparaître les conflits dans les relations sociales, car on postule, à tort, que les individus sont égaux et vivent dans un monde économique harmonieux. Deuxièmement, la situation des agents économiques est présentée comme étant la conséquence de leurs décisions, qui seraient établies de façon libre, infaillible et éclairée, c'est-à-dire qu'elles seraient basées sur une connaissance des faits économiques et sur les informations pertinentes dont ils ont besoin pour réaliser leurs calculs. Selon cette logique et le « grand mythe de l'économie du travail », « les pauvres et les chômeurs sont les seuls responsables de leur infortune » (Cordonnier, 2000 : 7).

Selon l'approche néoclassique, la répartition des revenus découle du fonctionnement du marché et toute interférence - salaire minimum, syndicalisation, équité salariale, etc. – mène à une dysfonction du marché et à une mauvaise répartition des ressources. Le salaire représente une juste mesure de la valeur du travail et les profits sont une juste récompense de l'attente, de l'entrepreneurship ou de la propriété du capital. À la rigueur, on peut redistribuer après coup, mais il s'agit alors d'une décision normative – donc politique ; si on le fait, cela ne doit pas interférer avec les décisions d'investissement et de travail qui seraient naturellement prises par le marché. En somme, comme l'essentiel de l'analyse économique a trait à la fixation des prix et des quantités à produire, la répartition des revenus est généralement traitée comme une question secondaire, obéissant aux mécanismes du marché autorégulateur. Comme l'explique Pontvianne :

Cet accent mis sur un « marché » illusoire et cet appauvrissement énorme de l'appareil heuristique empêchèrent les économistes qui voulaient faire un travail de recherche appliquée de comprendre quoi que ce soit à des choses aussi fondamentales que l'entreprise, la monnaie, l'État, les monopoles, les ententes et la concentration des firmes, les salaires et le chômage, les habitudes de consommation, les syndicats, les spécialisations industrielles... Plutôt que d'expliquer le capitalisme, l'économie préféra ne rien expliquer. (Pontvianne, 2000 : 188)

Contrairement à l'économie néoclassique, qui offre une représentation fictive de l'économie, l'institutionnalisme de Commons est capable de rendre compte de l'économie et de ses processus d'évolution. Il fournit un cadre théorique général permettant de penser la complexité des faits économiques et leur transformation. Il représente donc une grille d'analyse utile pour l'action, en particulier l'action de transformation du monde. La vision évolutionnaire permet de repérer les répétitions et les points de ruptures dans les changements sociaux : elle permet de mettre à jour des lignes de continuité qui échappent autrement au regard qui reste trop en surface. Cette vision permet de raffiner l'analyse en relativisant le caractère de nouveauté de certains faits économiques, comme le travail salarié des femmes, la précarité en

emploi, la contestation de l'interventionnisme d'État, les débats entre la propriété collective et la propriété individuelle, etc. Prenons le cas de l'assistance sociale. L'approche évolutionnaire utilisée pour étayer la compréhension du « workfare » aux États-Unis et de l'insertion en France permet de resituer ces phénomènes dans de véritables *coutumes* de l'assistance sociale, qui sont différenciées dans ces deux pays (Morel, 2000b). Proposer des réformes de l'assistance sociale mieux arrimées aux réalités institutionnelles typiques de chaque lieu, devient ainsi plus aisé. Le cas de l'assistance sociale en est un parmi d'autres puisque l'approche évolutionnaire s'applique à l'étude de tout phénomène économique ou institution tels que l'emploi, les politiques sociales, l'entreprise, la famille et l'économie sociale, par exemple.

Le passage de la notion de marché de l'approche néoclassique à celle d'institutions, opéré par l'institutionnalisme de Commons, permet d'analyser les formes concrètes des organisations capitalistes et des marchés qui sont compris comme des formes organisationnelles réelles. Dans une perspective institutionnaliste, l'économie capitaliste apparaît comme un système différencié : l'économie de marché cesse d'être considérée comme si elle était une réalité homogène dans tous les pays capitalistes. En fait, il y a autant de capitalismes que de pays concernés. Comme l'indique Robert Boyer<sup>17</sup>:

[...] le style des politiques économiques demeure imprégné de fortes spécificités nationales. La plus ou moins grande indépendance de la Banque centrale, la nature et l'ampleur des interventions publiques, le degré de coopération capital-travail permis par les relations industrielles, la qualité de la spécialisation industrielle définissent autant de contraintes ou d'opportunités pour la politique économique et, par extension, façonnent des trajectoires nationales fortement contrastées. Cet enracinement institutionnel est tout aussi important que les grands basculements politiques ou idéologiques qui se sont succédé depuis le début des années quatre-vingt. (Boyer, 2000 : 27)

Avec les outils de l'approche institutionnaliste des origines, il est plus facile de mener des analyses comparatives entre les différents pays. Ces comparaisons permettront de rechercher les meilleures pratiques, afin de sortir du modèle unique de politiques publiques d'inspiration nord-américaine, le plus souvent présenté comme le seul qui est en mesure de concilier efficacité et équité.

Vous trouverez dans le tableau 2 qui suit un résumé de l'approche néoclassique et de l'institutionnalisme de Commons. Pour réviser les connaissances acquises à la lecture de ce cahier, nous vous proposons l'exercice suivant : faites une photocopie du tableau 2, découpez chacun des énoncés puis reconstituez le tableau sans vous référer à l'original. Bonne révision !

---

<sup>17</sup> Robert Boyer est l'un des chefs de file du courant hétérodoxe de la « théorie de la régulation ».

**Tableau 2. L'approche néoclassique et l'institutionnalisme de Commons : quelques caractéristiques**

L'APPROCHE NÉOCLASSIQUE	L'INSTITUTIONNALISME DE COMMONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'approche théorique dominante en économie = orthodoxe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une approche théorique alternative en économie = hétérodoxe.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prend forme à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, se développe progressivement, mais revient en force, avec le néolibéralisme, à partir du milieu des années 1970.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Histoire : fin 19<sup>e</sup> siècle et premier tiers du 20<sup>e</sup> siècle.</li> <li>Approche développée, notamment, en réaction à l'approche néoclassique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Légitime les politiques publiques néolibérales des États nationaux et des organisations internationales (comme l'Organisation de coopération et de développement économique, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Légitime les politiques publiques interventionnistes des États nationaux et les institutions de protection des droits des salariés (droit du travail, sécurité sociale, commissions industrielles, etc.).</li> </ul>
La science économique = une science des choix	L'économie = une science sociale
<p>... qui « étudie le comportement humain en tant que relation entre des fins et des moyens rares qui ont des usages alternatifs » (Robbins, 1935 : 16).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Besoins illimités des humains vs une rareté des ressources.</li> <li>Activité économique = ensemble des actions pour contrer la rareté.</li> </ul>	<p>... qui analyse les êtres humains « comme des êtres qui gagnent leur vie les uns à partir des autres » (Commons, 1934 : 75).</p> <p>Donne une place centrale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aux interactions ou <i>transactions</i> entre les individus et les groupes, aux conflits et aux rapports de pouvoir.</li> <li>Au problème du contrôle légal des « choses » économiques (dimension juridique) et aux questions de conduite souhaitable des êtres humains en société (dimension éthique).</li> </ul>

Tableau 2. L'approche néoclassique et l'institutionnalisme de Commons : quelques caractéristiques (suite)

Le sujet économique : l' <i>homo œconomicus</i>	Le sujet économique : l'individu-citoyen
<p><b>Agent économique</b> vs Biens et services</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un seul type d'action économique : le comportement d'optimisation basé notamment sur le postulat de rationalité.</li> <li>• Agents économiques = libres, égaux et rationnels.</li> <li>• L'agent est toujours en mesure de choisir la meilleure possibilité.</li> <li>• Chaque type d'agent économique optimise son type de fonction-objectif. Le consommateur maximise son <b>utilité</b> et le producteur son <b>profit</b>.</li> <li>• L'agent est un calculateur incessant, doté d'une connaissance parfaite du monde économique et d'une puissance de prévision du futur. En cas d'incertitude, l'action économique est fondée sur des probabilités.</li> <li>• L'action économique est unique et universelle = action optimisatrice est applicable à l'ensemble des agents économiques, peu importe le temps, l'espace, et sans référence aux règles collectives.</li> </ul>	<p><b>Individu-citoyen</b> vs Individu-citoyen</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action plurielle qui dépend de la position des acteurs dans les différentes <b>transactions</b> de marchandage, de direction ou de répartition.</li> <li>• Action rattachée à une psychologie de la négociation qui varie selon le type de transaction : <ul style="list-style-type: none"> <li>• psychologie de la <b>persuasion et de la contrainte</b> prévaut dans la transaction de <b>marchandage</b>.</li> <li>• psychologie du <b>commandement et de l'obéissance</b> caractérise la transaction de <b>direction</b>.</li> <li>• psychologie de la <b>plaidoirie et de l'argumentation</b> domine la transaction de <b>répartition</b>.</li> </ul> </li> </ul> <p>La négociation établie dans les réseaux de transactions tels que l'emploi, la famille et les sociétés d'appartenance débouche sur des <b>statuts économiques</b> qui sont des <b>processus institués</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Statuts économiques institués de manière réciproque entre les acteurs qui découlent des rapports sociaux de propriété = statuts économiques de <b>liberté</b>, de <b>vulnérabilité</b>, de <b>sécurité</b> et de <b>conformité</b>.</li> </ul>

Tableau 2. L'approche néoclassique et l'institutionnalisme de Commons : quelques caractéristiques (suite)

L'économie = régulation automatique par le « marché »	L'économie = dynamique évolutive des institutions
<p>Le <b>marché</b> = construit théoriquement comme étant la confrontation entre l'offre et la demande qui génère des équilibres de prix et de quantités (loi de l'offre et de la demande).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La <b>demande</b> = la somme de l'ensemble des quantités demandées par les consommateurs (reliées aux différents prix).</li> <li>• L'<b>offre</b> = la somme de l'ensemble des quantités offertes par les producteurs (reliées aux différents prix).</li> <li>• C'est sur la base du mécanisme du <b>prix</b> que s'opère la régulation de l'économie ; la socialisation des individus se fait à travers l'échange.</li> </ul> <p><b>Modèle de concurrence pure et parfaite</b> = représentation idéale du système de marché qui repose sur les hypothèses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• parfaite mobilité des facteurs (le travail et le capital).</li> <li>• atomicité.</li> <li>• homogénéité du produit.</li> <li>• transparence de l'information.</li> </ul>	<p>La représentation en termes de marché est remplacée par une vision en termes d'institution.</p> <p>L'<b>institution</b> = l'action collective en contrôle de l'action individuelle.</p> <p>Trois types de contrôles institués par l'action collective : la contrainte, la libération et le prolongement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La <b>contrainte</b> : la volonté des individus est contrainte quand son orientation lui est imposée par les règles collectives.</li> <li>• La <b>libération</b> : l'action individuelle est libérée par l'action collective lorsque les règles collectives confirment l'action individuelle dans la poursuite de ses fins.</li> <li>• Le <b>prolongement</b> (ou expansion) : l'action individuelle peut s'épanouir grâce à des règles collectives qui laissent la voie libre à l'action individuelle et lui servent même de levier afin de démultiplier son rayonnement.</li> </ul>

**Tableau 2. L'approche néoclassique et l'institutionnalisme de Commons : quelques caractéristiques (suite)**

<b>Équilibre et correction automatique du déséquilibre par le marché</b>	<b>Ordre social : résolution temporaire et collective des conflits d'intérêts</b>
<p>La régulation de l'économie s'opère de façon automatique. S'il y a un déséquilibre dans l'économie, des forces se déclenchent automatiquement pour la ramener à l'équilibre.</p> <p>Intervention de l'État perçue comme nuisible et contrariant l'idée de justice du libéralisme.</p>	<p>Économie décrite comme un ordre social qui est toujours le résultat temporaire d'un processus collectif et évolutif de résolution des conflits d'intérêts (ou des intérêts de la propriété entrant en conflit).</p> <p>La coopération est le fruit d'une « harmonie artificielle des intérêts » nécessitée par l'exigence d'efficacité et imposée par les règles de l'action collective. Cette harmonie peut être une situation régulée selon le principe de « raisonabilité ». Elle incorpore une dimension normative en se formant alors en référence aux pratiques jugées préférables par une société donnée dans une période historique précise.</p> <p>L'ordre social institué par l'action collective s'inscrit dans le temps historique irréversible des institutions en évolution.</p>
<b>Économie = une science exacte, objective et positive</b>	<b>Économie = une science sociale, positive et normative</b>
<p>Refus de l'interdisciplinarité avec les sciences sociales.</p> <p>Formalisation mathématique : a tendance à sous-estimer ou à laisser de côté ce qui ne se calcule pas.</p> <p>Théorie économique définie par sa méthodologie plutôt que par son domaine d'études.</p>	<p>Transdisciplinarité nécessaire = le fait économique se comprend seulement une fois toutes ses dimensions prises en compte : l'histoire, l'éthique, le droit, la science politique, la sociologie.</p> <p>Normative : l'économie doit faciliter la correction des déficits de pouvoir dans la société et reconnaît la nécessité d'une compensation des positions de déficits de pouvoir.</p>

**Tableau 2. L'approche néoclassique et l'institutionnalisme de Commons : quelques caractéristiques (suite)**

Économie = un « fait de nature »	Économie = un « fait social institué »
<p>Le fonctionnement de l'économie obéit à des lois économiques, qui sont nécessaires, immuables, universelles et harmonieuses.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'inspire des sciences de la nature = science exacte par opposition aux sciences sociales.</li> </ul>	<p>Les faits économiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• construits par les humains dans leur relation les uns par rapport aux autres.</li> <li>• le produit de conventions sociales négociées et adoptées par les individus à travers l'histoire.</li> <li>• situés dans le temps et l'espace.</li> </ul>
<p>Il n'y a pas de prise en compte des <b>conflits sociaux</b>, il suffit « de respecter les lois économiques comme les lois de la gravité ».</p>	<p>Les rapports sociaux et les conflits font partie intégrante des faits économiques et il faut corriger les inégalités qui en découlent.</p>
Méthodologie	Méthodologie
<p><b>Prédire</b> au lieu d'expliquer à partir de la prise en compte des faits économiques.</p>	<p><b>Expliquer</b> les « faits » économiques pour mieux corriger les déficits de pouvoir et l'insécurité économique en transformant la société.</p>
<p>Séparer le <b>positif</b> (ce qui est) du <b>normatif</b> (ce qui devrait être). Le normatif relève du politique et non de la science économique.</p>	<p>Refus de la séparation entre le <b>positif</b> et le <b>normatif</b>. Le normatif est intrinsèquement lié au positif.</p>
<p>Raisonnement déductif : du général au particulier.</p>	<p>Raisonnement abductif (combinaison des méthodes déductive et inductive).</p>
<p>Approche statique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• notion d'équilibre au centre de la théorie néoclassique.</li> </ul>	<p>Approche « évolutionnaire » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les faits doivent être saisis dans leur évolution et transformation.</li> <li>• L'étude de la dynamique de changement doit être intégrée à celles des faits économiques.</li> </ul>
<p>L'individu comme base de l'analyse (l'<i>homo œconomicus</i> - individualisme méthodologique).</p>	<p>L'interaction sociale comme base de l'analyse.</p>

**Tableau 2. L'approche néoclassique et l'institutionnalisme de Commons : quelques caractéristiques (suite)**

Implications politiques	Implications politiques
<p>En général, pour une intervention minimale de l'État en termes de politiques publiques. Pour le libre marché (même si le marché est une fiction). Analyse qui n'est pas ancrée dans la réalité.</p>	<p>L'intervention de l'État est toujours présente et l'orienter au bénéfice de celles et ceux qui sont en déficit de pouvoir dans la société est souhaitable. Offre une grille d'analyse pour l'action de transformation du monde de façon progressiste.</p>
<p>Exemple : Chômage = un choix individuel. Transferts sociaux tels que l'aide sociale et l'assurance-emploi sont une source de « désincitation » au travail.</p>	<p>Exemple : Chômage = un risque social qui peut être évité si on institue les règles collectives appropriées ; situation qui engendre un statut de vulnérabilité. Il est possible d'agir collectivement pour offrir une sécurité d'anticipation et un statut économique de sécurité aux salarié-e-s par la création d'emplois et la sécurité sociale.</p>

## **Conclusion**

Dans ce cahier d'autoformation, nous avons comparé deux courants de pensée en économie qui sont radicalement différents. Nous avons présenté les grandes lignes de l'approche néoclassique qui sont reprises par les tenants des politiques néolibérales et nous avons vu les implications politiques de l'adoption d'une telle approche. Pour critiquer cette approche et les politiques qui en découlent, nous ne pouvons pas tout simplement affirmer que cette approche est dépourvue de principes de justice et de conscience sociale, car cela est faux. Les néoclassiques adhèrent à une notion de justice puisque, selon eux, le marché est un mécanisme impersonnel qui est censé profiter également à tous. Or, une telle conception du marché, comme nous l'avons vu dans ce cahier, n'a pas de prise sur la réalité. Il n'y a pas de marché qui fonctionne automatiquement sans intervention humaine. Autrement dit, l'économie est un fait social. L'approche institutionnaliste de Commons, que nous avons présentée dans ce cahier comme une alternative à l'approche dominante, nous donne de nombreux outils pour comprendre comment l'économie est construite socialement. Elle nous permet, d'une part, de démontrer les failles de l'argumentaire des tenants de l'approche néoclassique et, d'autre part, de proposer de véritables alternatives aux discours économiques dominants et aux politiques néolibérales.

## Bibliographie

Pour poursuivre la réflexion, nous vous recommandons particulièrement la lecture des textes marqués de trois astérisques.

BEAUD, Michel et Gilles DOSTALER (1993). *La pensée économique depuis Keynes. Historique et dictionnaire des principaux auteurs*, Paris, Éditions du Seuil.

\*\*\*BOYER, Robert (2000). « Les mots et les réalités », dans S. CORDELLIER (dir.), *La mondialisation au-delà des mythes*, Paris, La Découverte, coll. Poche, p. 13-56.

BUSH, Paul D. (1993). «The Methodology of Institutional Economics: A Pragmatic Instrumentalist Perspective», dans M. R. Tool (dir.), *Institutional Economics: Theory, Method, Policy*, Boston, Kluwer Academic Publishers, p. 59-107.

COMMONS, John R. (1990) [1934]. *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, New Brunswick et Londres, Transaction Publishers, 2 vol.

COMMONS, John R. (1964) [1913]. *Labor and Administration*, New York, Augustus M. Kelley, reprints of *Economic Classic*.

\*\*\*CORDONNIER, Laurent (2000). *Pas de pitié pour les gueux. Sur les théories économiques du chômage*, Paris, Éditions Raisons d'agir.

DELPHY, Christine (2001). *L'ennemi principal. Penser le genre*, tome 2, Paris, Éditions Syllepse, coll. Nouvelles Questions Féministes.

DELPHY, Christine (1998). *L'ennemi principal. Économie politique du patriarcat*, tome 1, Paris, Éditions Syllepse, coll. Nouvelles Questions Féministes.

DENIS, Henri (1977). *Histoire de la pensée économique*, Paris, Presses universitaires de France.

DOSTALER, Gilles (2001). *Le libéralisme de Hayek*, Paris, Éditions La Découverte.

\*\*\*FERBER, Marianne A. et Julie A. NELSON (dir.) (1993). *Beyond Economic Man, Feminist Theory and Economics*, Chicago et Londres, University of Chicago Press.

- FRADER, Laura (1995). « La division sexuelle du travail à la lumière des recherches historiques », dans M. MARUANI (dir.), *Les Cahiers du Mage, Différences de sexe sur le marché du travail*, Actes du Séminaire européen organisé par le GDR Mage, n° 3-4, p. 143-156.
- FRIEDMAN, M. (dir.) (1953). *Essays in Positive Economics*, Chicago, University of Chicago Press, p. 3-43.
- \*\*\*GÉNÉREUX, Jacques (2001). *Les vraies lois de l'économie*, tome I, Paris, Éditions du Seuil.
- \*\*\*GÉNÉREUX, Jacques (2002). *Les vraies lois de l'économie*, tome II, Paris, Éditions du Seuil.
- GISLAIN, Jean-Jacques (2003). « L'émergence de la problématique des institutions en économie », *Cahiers d'économie politique*, n° 44, Paris, L'Harmattan, p. 19-50.
- GUERRIEN, Bernard (1996). *L'économie néoclassique*, Paris, La Découverte, coll. Repères.
- HARDING, Sandra (1986). *The Science Question in Feminism*, Ithaca et Londres, Cornell University Press.
- \*\*\*JENNINGS, Ann L. (1993). « Public or Private ? Institutional Economics and Feminism », dans M. A. FERBER et J. A. NELSON (dir.), *Beyond Economic Man, Feminist Theory and Economics*, Chicago, The University of Chicago Press, p. 111-129.
- KALECKI, Michal (1966). *Théorie de la dynamique économique : essai sur les variations cycliques et à long terme de l'économie capitaliste*, traduit de l'anglais par Michel Lutfalla, Paris, Gauthier-Villars.
- KEYNES, John Maynard (1977) [1936]. *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Petite bibliothèque Payot.
- \*\*\*LES ÉCONOCLASTES (2003). *Petit bréviaire des idées reçues en économie*, Paris, Éditions La Découverte. [[www.editionsladecouverte.fr](http://www.editionsladecouverte.fr)].
- MIROWSKI, Philip (1988). *Against Mechanism. Protecting Economics from Science*, Totowa, Rowman & Littlefield.
- \*\*\*MOREL, Sylvie (2007). « Pour une "fertilisation croisée" entre l'institutionnalisme et le féminisme », *Nouvelles questions féministes*, vol. 26, n° 2.
- MOREL, Sylvie et coll. (2006). « Discours économiques alternatifs et revendications féministes, module 1, formation destinée aux groupes de femmes. Cahier de la participante », Matane, 20-21 avril. Ce document est disponible au Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, Montréal, [[www.cdeacf.ca](http://www.cdeacf.ca)].

- \*\*\*MOREL, Sylvie. 2003. « La théorie économique hétérodoxe féministe », dans S. Morel, L. Brossard, A. Caron et N. Goudreault (dir.) (2003). *Actes de l'atelier : La sécurité économique des femmes : les critiques féministes du discours économique dominant et les nouvelles avenues de politiques sociales*, atelier tenu à Québec les 3-4 octobre 2002, Montréal, IREF-Relais-Femmes, p. 25-35.
- MOREL, Sylvie (2002). *Modèle du workfare ou modèle de l'insertion ? La transformation de l'assistance sociale au Canada et au Québec*, Condition féminine Canada. Disponible sur Internet : [http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/0662323467/200209\\_0662323467\\_1\\_f.html](http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/0662323467/200209_0662323467_1_f.html).
- \*\*\*MOREL, Sylvie (2000a). *Les logiques de la réciprocité*, Paris, Presses universitaires de France.
- \*\*\*MOREL, Sylvie (2000b). « Les femmes et la mondialisation : les enseignements de l'analyse institutionnaliste commonsienne de l'assistance sociale », dans Marie-Andrée ROY et Anick DRUELLE (dir.), *Lectures féministes de la mondialisation : contributions multidisciplinaires*, Les Cahiers de l'IREF, n° 5, p. 147-170.
- NELSON, Julie A. (1996). *Feminism, Objectivity, and Economics*, Londres, Routledge.
- ORLÉAN, André (2005). « La sociologie économique et la question de l'unité des sciences sociales », *L'Année Sociologique*, vol. 55, n° 2, p. 279-305.
- PARKIN, Michael, Claude-Denys FLUET et Robin BADE (1992). *Introduction à la microéconomie moderne*, Saint-Laurent, Les Éditions du Renouveau pédagogique.
- PONTVIANNE, Aymeric de (2000). « La nature du marché », *Revue du MAUSS semestrielle. Éthique et économie. L'impossible (re)mariage ?*, n° 15 (premier semestre), p. 186-206.
- ROBBINS, Lionel (1952) [1935]. *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science*, Londres, Macmillan.
- ROBINEAU, Claude (1994). « Anthropologie économique et marché », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 30, n° 1-2, p. 23-33. Disponible sur Internet : [http://www.bondy.ird.fr/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_4/sci\\_hum/40031.pdf](http://www.bondy.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/40031.pdf).
- SMITH, Adam (1991) [1776], *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Livre II, Paris, GF Flammarion.
- STEINER, Philippe (1999). *La sociologie économique*, Paris, La Découverte.
- TOOL, Marc R. (dir.) (1993). *Institutional Economics: Theory, Method, Policy*, Boston, Kluwer Academic Publishers.

TOOL, Marc R. (1994). « An Institutionalist Mode of Inquiry », dans P. A. Klein (dir.), *The Role of Economic Theory*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, p. 197-227.

VEBLEN, Thorstein (1932). *The Place of Science in Modern Civilization and Other Essays*, New York, Transaction Publishers, p. 38-39.

WALLER, William et Ann JENNINGS (1990). « On the Possibility of a Feminist Economics: The Convergence of Institutional and Feminist Methodology », *Journal of Economic Issues*, vol. XXIV, n° 2, p. 613-622.